

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Quarante-neuvième séance – Mercredi 28 avril 2021, à 20 h 45

**Présidence de M<sup>me</sup> Albane Schlechten, présidente**

La séance est ouverte à 20 h 45 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M. Sebastian Aeschbach, M<sup>me</sup> Roxane Aubry, MM. Pierre de Boccard, Simon Brandt, Nicolas Ramseier* et *M<sup>mes</sup> Michèle Rouillet et Audrey Schmid.*

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M<sup>me</sup> Frédérique Perler*, vice-présidente, *M. Alfonso Gomez*, conseiller administratif, *M<sup>mes</sup> Christina Kitsos* et *Marie Barbey-Chappuis*, conseillères administratives.

### CONVOCATION

Par lettre du 14 avril 2021, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 27 avril, mercredi 28 avril et lundi 3 mai 2021, à 17 h 30 et 20 h 30.

## 1. Exhortation.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

## 4. Questions orales.

**La présidente.** Il y a des réponses du Conseil administratif. Ne vous battez pas, il y en aura pour tout le monde... Madame Frédérique Perler...

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** Merci, Madame la présidente. J'ai quelques réponses... Une réponse d'abord à M. le conseiller municipal Alain de Kalbermatten qui demandait quelles étaient les intentions du Conseil administratif au sujet de la passerelle piétonne de l'Île. Monsieur le conseiller municipal, je puis vous confirmer qu'une intervention urgente est à effectuer pour restaurer cet ouvrage. Un appel d'offres a été lancé en 2019 à cet effet mais, hélas, nous avons dû le classer sans suite parce que les montants de ces offres étaient très supérieurs au montant du crédit voté et que nous ne disposons que de trop peu d'offres.

Nous avons relancé un nouvel appel d'offres – il est en cours – en modifiant les conditions de réalisation en espérant intéresser plus d'entreprises tout en restant dans le cadre du crédit voté par votre Conseil municipal. Si tout va bien,

comme prévu, nous prévoyons la réalisation des travaux dès l'hiver prochain en période de basses eaux.

Je réponds également à M. Eric Bertinat qui demandait quel est l'agenda de la Ville de Genève pour le plan directeur communal (PDCom) et quel est le rôle du Conseil municipal dans ce processus. L'adoption du plan directeur cantonal (PDCn) en avril 2015 a provoqué l'examen par toutes les communes du canton de leur propre PDCom en vue de vérifier sa conformité et son adéquation avec le PDCn, comme l'exige la loi. La Ville de Genève s'est bien évidemment pliée à cet exercice et a établi un bilan du PDCom Genève 2020 adopté en 2009. Ce bilan conclut au respect de sa conformité au PDCn. Contrairement à la situation d'autres communes genevoises, il n'a pas été nécessaire de réviser le PDCom et il a été convenu que cette révision se ferait dans le courant de la nouvelle législation.

Pour vous répondre précisément sur le calendrier, le Conseil administratif initiera ce travail ces prochaines semaines, conformément à ses objectifs politiques de législation. Son élaboration sera conduite par le département que je préside; elle impliquera bien entendu l'ensemble des départements vu son caractère transversal et fera l'objet de consultations, courant 2022, de la commission de l'aménagement et de l'environnement, selon un rythme qui reste à définir, ainsi qu'une procédure d'adoption par votre Conseil à l'horizon 2023.

En réponse à la question orale de la conseillère municipale Danièle Magnin qui demandait, à propos des forages à la Tour de Champel, quel était le projet poursuivi par ces travaux et dans quel délai ils seront réalisés, les forages dans le périmètre de la Tour de Champel ont été commandés par le Service des espaces verts (SEVE), géré par mon estimé collègue Alfonso Gomez. Ces forages se font dans le cadre du remblayage du terrain qui s'est affaissé au cours des dernières années. Le terrain nivelé permettra d'accueillir l'installation du chantier pour la rénovation de la Tour.

A ce propos, la Ville de Genève mène actuellement des discussions avec l'Association romande des métiers de la pierre dans la perspective d'ouvrir un chantier école. Les apprenants de toutes les entreprises romandes de tailleurs de pierre pourront donc profiter de cette opportunité unique de réaliser leur pratique d'apprentissage directement in situ, sous la surveillance des commissaires et enseignants de l'école. La formalisation de cette collaboration entre la Ville de Genève et cette association est en cours de discussion.

La durée du chantier sera rythmée en fonction de l'organisation nécessaire à l'objectif d'enseignement, mais l'association a évoqué une organisation en quatre étapes, étalées sur quatre années. La demande définitive pour ces travaux est en cours d'instruction auprès de l'Etat. Une fois délivrée, ce qui ne devrait pas tarder puisque l'Etat avait émis un préavis positif, la Direction du patrimoine bâti

(DPBA) pourra commencer l'installation du chantier afin de permettre l'accueil des premiers élèves dès septembre-octobre de cette année.

Le conseiller municipal Maxime Provini formulait sa troisième tentative, à juste titre, pour obtenir une réponse à sa question sur la dangerosité de la piste cyclable au carrefour entre la rue Ferdinand-Hodler et le boulevard Helvétique. Monsieur le conseiller municipal, vous avez bien fait d'insister. Malheureusement, à ce jour, nous n'avons pas réussi à obtenir de l'Office cantonal des transports (OCT) la prolongation de la voie bus/vélos jusqu'au boulevard Jaques-Dalcroze, ce qui permettrait de sécuriser les vélos jusqu'au carrefour. Cette disposition nécessite de supprimer une voie dédiée au trafic motorisé, de regrouper sur une seule voie les présélections des mouvements tout-droit et tourner-à-gauche et de reprogrammer le carrefour à feux. Sur la base de votre nouvelle demande, nous allons reprendre contact avec l'OCT pour essayer d'obtenir une réponse satisfaisante.

S'agissant de la question de M<sup>me</sup> la conseillère municipale Marthaler Ghidoni, qui demandait à quelle date le Conseil administratif répondrait à la question écrite QE-591, «Mandats confiés par la Ville de Genève aux entreprises», je puis vous dire que cette question a été renvoyée à mon estimé collègue Alfonso Gomez et à moi-même et que nous collaborons sur sa réponse. Je sollicite un peu de patience de votre part afin que cette réponse ait un maximum de chances de vous satisfaire.

**M. Sami Kanaan, maire.** J'avais encore deux questions en suspens. La première a trait à la légitime préoccupation de M. Gazi Sahin concernant la situation du Covid-19 dans le monde. Dans pas mal de pays aujourd'hui on a des nouvelles extrêmement inquiétantes, si on pense à l'Inde en particulier, ou au Brésil, d'autant qu'il y a plein d'autres pays qui ne sont pas forcément bien équipés pour faire face aux drames qui découlent de cette situation.

Evidemment la Ville de Genève ne va pas à elle toute seule sauver le monde, même si nous en aurions bien envie, mais nous sommes partenaires de nombreux réseaux. Nous avons par exemple participé à des opérations au Liban ou dans d'autres pays via des réseaux de villes. Nous avons aussi notre fonds d'aide à la coopération, qui ascende les 7 millions de francs par année, ainsi que le fonds d'aide humanitaire qui se monte à 250 000 francs par année et qui a beaucoup servi l'année passée et encore cette année – en particulier le fonds d'aide humanitaire d'urgence – pour des soutiens concrets dans des villes, notamment dans des pays qui n'ont pas forcément les moyens que nous avons pour faire face à cette crise. Nous continuons donc d'être attentifs aux opportunités.

Par ailleurs, la Genève internationale, comme vous le savez, est le lieu de négociations pour rendre le vaccin accessible au plus possible de pays au monde

par le biais du programme COVAX, qui se négocie à Genève. Malheureusement, il ne donne pas encore les résultats escomptés, et c'est évident que nous ne sortirons de cette crise que si toute la planète va mieux, pas seulement les pays riches. Donc, comme je l'ai dit, nous partageons la préoccupation de M. Sahin et resterons attentifs à toutes les possibilités qui se présenteront à nous pour montrer notre solidarité.

J'avais également une question en suspens de M. de Rougemont concernant le statut de la parcelle sur laquelle il est prévu de construire la Cité de la musique. Nous ne disposons que d'informations incomplètes. Ce que nous savons, mais il faudra s'adresser au Canton par la suite, c'est qu'aujourd'hui il est de notoriété publique que le projet se fait sur une parcelle mixte. Une partie appartient au Canton, qui la met à la disposition du projet, l'autre partie appartient à l'Organisation des Nations unies (ONU) au sens foncier du terme.

Si la Cité de la musique ne se fait pas, nous savons déjà que l'ONU à Genève souhaitera valoriser cette parcelle à titre onéreux afin de pouvoir encaisser des revenus pour financer ses projets de rénovation, de mises à niveau et de construction de ses immeubles. C'est la grande géostratégie qui nous échappe à nous, en tant que Ville. Nous resterons forcément un interlocuteur étant donné que c'est le territoire de la Ville de Genève, mais je ne peux absolument pas vous dire quel serait le statut d'un projet des Nations unies sur cette parcelle. Cette question devra être clarifiée en temps voulu. La seule chose que nous savons, c'est que l'ONU voudrait en tout cas y construire des équipements à titre onéreux, notamment des bureaux.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative.** J'avais encore cinq questions orales auxquelles je devais répondre. La première est de M<sup>me</sup> Joëlle Bertossa, qui me relayait l'histoire d'une jeune fille de 17 ans pratiquant le water-polo à qui on avait, semble-t-il, interdit de pratiquer dans une équipe mixte. Elle me demandait si le Service des sports (SPO) avait eu vent d'une telle histoire et, si oui, ce que l'on pouvait en dire. Je vous ai donné hier une ébauche de réponse en vous disant que cette décision avait probablement dû être prise par la fédération de water-polo et en aucun cas par la Ville de Genève. Je vous confirme ce soir mes propos. C'est bien un règlement de la Fédération Swiss Aquatics qui prévoit cette disposition. Le SPO n'a pas été sollicité sur cette question.

Il ne m'appartient pas de m'immiscer dans les décisions d'une fédération sportive mais, à titre personnel, je peux quand même vous donner mon avis et vous dire que cette décision me semble incompréhensible. Je peux également vous dire qu'en tant que magistrate chargée des sports je suis naturellement très attachée à ce que les filles et les femmes ne soient pas confrontées à des écueils dans le cadre de leur pratique sportive. Nous allons d'ailleurs poursuivre durant la législature les

réflexions qui ont été initiées en 2016 sous l'impulsion de mon prédécesseur en ce qui concerne les freins à la pratique sportive pour les adolescentes et les jeunes femmes. Nous allons notamment essayer de mettre en place des mesures correctives par le biais de l'octroi de subventions par exemple, puisque vous savez qu'il existe un Fonds de soutien au sport féminin doté de 200 000 francs.

J'avais une autre question orale de M<sup>me</sup> Jacqueline Roiz qui s'étonnait que la Ville de Genève ait récemment acquis quatre camions-bennes à moteur hybride. Elle me demandait quels critères amenaient la Ville de Genève à préférer des véhicules à moteur hybride plutôt que des véhicules électriques.

Il faut savoir que les quatre camions-bennes auxquels vous faites référence, Madame la conseillère municipale, correspondent à un appel d'offres de quatre camions pour la collecte de déchets. Le budget était effectivement basé sur des véhicules à motorisation thermique et, sur ces quatre véhicules, deux ont toutefois été achetés avec une technologie hybride. Ce choix de motorisation, je vous le disais hier, est essentiellement financier, puisqu'un camion 100% électrique coûte 830 000 francs contre 315 000 francs pour un camion à motorisation diesel et 400 000 francs pour un camion hybride. Une motorisation au gaz naturel ou au biogaz n'était pas envisageable car il n'y a pas de station pour poids lourds à proximité du site François-Dussaud.

J'aimerais souligner à ce propos que la commission de gestion des véhicules (COGEVE) est particulièrement sensible à la préservation de l'environnement. Depuis une dizaine d'années, elle déploie des efforts dans le but de diminuer l'impact environnemental du parc de véhicules de la Ville de Genève de sorte qu'à ce jour un peu plus d'un quart des véhicules motorisés immatriculés, hors les deux-roues, fonctionnent à l'électricité ou au gaz naturel. Dans le cadre de la prochaine demande de crédit, en cours d'élaboration, la Ville de Genève prévoit de présenter des budgets pour des véhicules électriques, notamment pour des camions électriques. Il y a des contacts réguliers avec la COGEVE, le Service de l'énergie et la DPBA pour prévoir des installations de recharge électrique de véhicules sur les sites où se trouvent ces véhicules.

J'avais également une question de M. Azzabi sur les véhicules. Il me disait que le prestataire Onet, qui s'occupe du nettoyage des WC publics, utilisait des véhicules à moteur à essence, faute de chargeur électrique. Il me demandait si la Ville de Genève entendait faire un effort pour pousser ce prestataire à changer son parc automobile.

Il s'avère que cette entreprise travaille avec quatre véhicules électriques et deux véhicules thermiques dont l'un des deux doit obligatoirement être utilisé en raison des tâches dévolues à ce véhicule, principalement le pompage des conteneurs chimiques. Or, il s'agit d'une mission qui ne peut être exécutée avec un véhicule électrique. L'autre véhicule thermique remplace un cinquième véhicule

électrique tombé en panne tout récemment et qui n'était plus réparable. Onet l'aurait volontiers remplacé par un véhicule électrique mais il faut désormais attendre quatre à cinq mois, à cause de la crise sanitaire, avant de se voir livrer un nouveau véhicule électrique. Comme ce véhicule doit être utilisé pour la période estivale, Onet a dû se rabattre cette année sur un engin thermique. En tout cas, le Service logistique et manifestations, qui gère la relation avec Onet, s'en préoccupe. Il est notamment à l'origine de la demande d'utiliser des véhicules électriques et avait insisté pour que ce souhait se matérialise.

J'ai encore une question de M<sup>me</sup> Paule Mangeat qui faisait référence à un article de la *Tribune de Genève* du 23 avril selon lequel le trafic de drogue s'était réorganisé pendant la période du Covid-19. Elle disait que les livraisons se font désormais à domicile plutôt que dans la rue et me demandait si la police municipale était en mesure de confirmer ce mouvement de réorganisation.

Il faut d'abord dire que les agents de la police municipale (APM) ont des compétences limitées en matière de trafic de stupéfiants, puisque ce domaine relève principalement des attributs de la police cantonale. La police municipale collabore bien entendu avec la police cantonale sur cette problématique dans le cadre du contrat local de sécurité. La police municipale possède des prérogatives uniquement dans le volet de la détention et de la consommation de produits stupéfiants. D'après les contacts que j'ai eus aujourd'hui avec la commandante de la police municipale, il ne semble pas que la police municipale ait constaté le phénomène qui est décrit par l'article de la *Tribune de Genève*.

M<sup>me</sup> Léonore Baehler me demandait, pour sa part, si des contrôles étaient effectués dans les zones 20 km/h concernant les véhicules qui ne respecteraient pas les limitations de vitesse. La police municipale installe des radars pédagogiques visispeed dans les zones problématiques où elle constate des abus, lorsqu'elle reçoit des doléances récurrentes ou lorsque ses partenaires, notamment le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) du département de M<sup>me</sup> Perler, la sollicitent.

Ce type de radars permet, d'une part, de sensibiliser les usagers à la vitesse à laquelle ils roulent, de relever, d'autre part, les vitesses pratiquées sur cet axe. Grâce à ces relevés, en cas d'excès de vitesses avérés, des actions répressives peuvent être organisées en collaboration avec la police cantonale et ciblées aux heures auxquelles les infractions ont été relevées par les visispeed. Dans la logique de la police de proximité, les zones concernées sont principalement des zones à forte densité d'habitation à proximité des écoles. Ce sont donc souvent des zones dont la vitesse est limitée entre 20 et 40 km/h. Il faut encore rappeler que la police cantonale possède un silo «police routière» qui est équipé et formé en conséquence pour traiter de la loi sur la circulation routière.

C'était tout de mon côté.

**M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.** J'ai reçu une question orale de M. Timothée Fontolliet. Il me demandait quelles étaient les intentions du Conseil administratif pour mettre en place des lieux de recyclage dans les parcs. Intentions tout à fait honorables... Sachez que le SEVE a entrepris plusieurs essais de tri sélectif dans les parcs, notamment au parc des Franchises, au parc La Grange et aux abords de certaines zones de grillade. Il faut bien dire que le succès fut pour le moins mitigé et c'est la raison pour laquelle le SEVE n'a pas été plus loin en développant ce tri dans les parcs. Néanmoins, il a l'intention de développer cette thématique dans les espaces verts qui s'y prêtent sur le modèle du Service Voirie – Ville propre (VVP) – nous aurons l'occasion d'en reparler dans un futur que j'espère assez proche.

La question de M<sup>me</sup> Magnin m'a été transmise concernant le projet poursuivi à la Tour de Champel et les délais des travaux qui s'y déroulent. M<sup>me</sup> Perler a répondu tout à l'heure surtout sur les projets, mentionnant que le SEVE avait mandaté une entreprise pour faire ces travaux dont la fin est prévue à la fin du mois de juin.

Il y avait également la question orale de M<sup>me</sup> Marthaler Ghidoni et de M. Pascal Holenweg, qui voulaient savoir si la Ville de Genève consulte la liste des entreprises en infraction de la Direction générale de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) afin de vérifier si les entreprises auxquelles la Ville de Genève confie des mandats y seraient mentionnées. M. Holenweg se demandait également si la Ville de Genève vérifiait le respect des usages en vigueur sur les conditions de travail et les prestations sociales, dont le salaire minimum, dans des secteurs comme le nettoyage et la petite enfance. Il s'étonnait qu'aucune réponse n'ait été apportée à sa question écrite QE-591.

En fait, les deux questions orales concernaient la question écrite QE-591. D'un point de vue général, vous avez raison, le règlement du Conseil municipal prévoit une réponse dans les trente jours après le dépôt de la question écrite. Cela étant, ce n'est quasiment jamais possible, et c'est le cas ici – M<sup>me</sup> Perler l'a mentionné – pour des questions d'organisation et parce que ça concerne deux services. Nous essaierons évidemment, en ce qui concerne spécifiquement cette question, de vous amener la réponse très rapidement. Elle est déjà presque terminée. Elle sera soumise la semaine prochaine au Conseil administratif.

Dans l'intervalle, je vous donne simplement quelques éléments de réponse. Le contrôle de la liste mise à disposition par la Direction générale de l'OCIRT est systématiquement effectué par la Centrale municipale d'achat (CMAI), et cela pour l'ensemble de l'administration. La CMAI vérifie si un ou plusieurs services de la Ville de Genève ont commandé ou ont des commandes ouvertes auprès d'une ou de plusieurs entreprises en infraction. Si cela est le cas, un message est



envoyé aux services concernés ainsi qu'à la comptabilité des fournisseurs en leur demandant d'arrêter cette collaboration au plus vite. Voilà ce que je pouvais vous dire pour l'instant.

La dernière question orale qui m'a été posée est celle de M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat. Elle demandait s'il est vrai que le Conseil administratif ne siège plus au conseil de la coopérative Renouveau de Saint-Jean. Vérification faite – j'en ai été assez étonné effectivement – le Conseil administratif de la précédente législature avait bel et bien décidé de se retirer et de céder ses parts sociales au sein de cette coopérative, qui figure aujourd'hui au patrimoine administratif pour une valeur de 1 franc. Sauf qu'un projet de résolution aurait dû vous être soumis; il ne l'a pas été. Nous allons reprendre cette discussion au sein du nouveau Conseil administratif.

Pour répondre très précisément à votre question orale telle qu'elle figure dans le tableau récapitulatif du Service du Conseil municipal, la réponse est non, le Conseil administratif ne siège plus dans ce conseil de la coopérative Renouveau de Saint-Jean depuis 2017. Je vous remercie en tout cas pour cette question parce que cela va nous permettre de clore ce dossier.

**La présidente.** Merci beaucoup. Après toutes ces réponses, nous allons passer au traitement des objets dont vous avez accepté l'urgence hier soir. Cela concerne six objets. En ce qui concerne la procédure, le bureau vous propose la formule du débat accéléré, à savoir quatre minutes par groupe.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 63 oui contre 1 non (2 abstentions).

**5. Résolution du 9 février 2021 de M<sup>mes</sup> et MM. Jean-Luc von Arx, Fabienne Aubry-Conne, Fabienne Beaud, Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Isabelle Harsch, Alain de Kalbermatten, Luc Zimmermann, Laurence Corpataux, Matthias Erhardt, Anna Barseghian, Yves Herren, Olivier Gurtner et Brigitte Studer: «Protégeons notre qualité de vie par des contrôles antibruit réguliers de la circulation» (R-278)<sup>1</sup>.**

*RÉSOLUTION*

Considérant que:

- la loi fédérale sur la protection de l’environnement (LPE) a notamment pour but «de protéger les hommes et les femmes contre les atteintes nuisibles ou incommodantes»;
  - l’ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) a pour but «de protéger contre le bruit nuisible ou incommodant»;
  - les valeurs limites fixées par l’OPB sont régulièrement dépassées à Genève;
  - le bruit, issu notamment du trafic routier, cause de graves nuisances à la santé et à la qualité de vie des citoyens genevois;
  - l’exposition au bruit participe, d’après l’Organisation mondiale de la santé (OMS), à l’apparition d’effets sur la santé à partir de 40 décibels (dB) la nuit et à partir de 45 dB le jour;
  - le nombre de véhicules (motos, scooters et automobiles) qui circulent en milieu urbain, et qui comprend notamment davantage de grosses cylindrées dépassant les normes de bruit acceptables, est en constante augmentation;
  - dans la période envisagée de réduction de la vitesse en ville, il est nécessaire aussi de réduire les nuisances sonores sur tous les axes pénétrants et les zones de contournement;
  - les nuisances sonores découlant du trafic urbain sont trop sous-estimées, ce qui ne permet pas de garantir la santé de la population,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:
- s’adresser au Conseil d’Etat pour rétablir de façon régulière les contrôles de mesure de bruit pour le trafic urbain et à prendre les sanctions nécessaires;
  - coordonner avec le Conseil d’Etat la mise en oeuvre d’une véritable politique de prévention pour la santé de nos citoyen-ne-s en appliquant le règlement cantonal sur la protection contre le bruit et les vibrations (RPBV).

---

<sup>1</sup> Annoncée, 5208. Motion d’ordonnancement, 6453.

*Préconsultation*

**M. Jean-Luc von Arx** (PDC). J'ai envie de dire en préambule qu'on a bien fait d'attendre cette urgence qui n'était pas considérée pas comme telle au moment du dépôt de cet objet le 9 février, car on a vu ensuite la presse se saisir de ce sujet de façon redondante. On sait qu'une pétition se prépare à Berne, elle va pouvoir récolter plusieurs milliers de signatures. Le 28 avril, Journée internationale contre le bruit... Fallait-il attendre cette journée alors que nous en parlons déjà depuis tant d'années? L'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) est restée trop souvent lettre morte, notamment à Genève.

Plusieurs études ont montré que le bruit n'est pas une simple question de confort ou de ressenti personnel. Il relève de la santé publique au vu de son incidence sur le sommeil, les troubles du rythme cardiaque, la mémoire ou les problèmes d'apprentissage. Toutes ces notions, vous les entendez actuellement sur les ondes, à la radio, et dans les journaux, notamment à l'occasion de cette journée de lutte contre le bruit.

L'OPB étant en vigueur depuis 1987, elle a largement donné le temps aux collectivités de procéder aux modifications nécessaires dans les délais impartis. Ils ont d'ailleurs été reportés à plusieurs reprises. Le dernier report date de mars 2018, date à partir de laquelle tous les tronçons du pays devaient être assainis. Ceux qui ne l'étaient pas à cette date tombaient sur le coup de l'illégalité. La Confédération a toutefois prolongé la date butoir à 2022 pour que l'on puisse bénéficier de subsides en la matière.

En 2012, selon une statistique mentionnée par l'Association transports et environnement (ATE), un quart des habitants du Canton, soit quelque 120 000 personnes, étaient exposés à un bruit routier effectif. Les propriétaires ainsi exposés aux nuisances excessives seraient en droit d'exiger des dédommagements. Cela constitue un risque financier pour les collectivités publiques potentiellement visées, et Genève n'est pas un cas à part.

En 2015, on estimait à 1,12 million les habitants du pays exposés à un bruit routier supérieur aux normes. Le 17 juillet 2019, le Conseil d'Etat a remis aux députés un rapport sur le sujet, selon lequel 83% du réseau routier cantonal était assaini à la fin de 2018. La Ville de Genève, qui n'a aucune route cantonale sur son sol, affichait un taux de 33% et prévoyait de mener à bien 75% de cette tâche à l'horizon 2022. Le rapport gouvernemental jugeait cette planification ambitieuse.

Ancêtre de la Cour des comptes, la défunte commission externe d'évaluation des politiques publiques avait rédigé un rapport sur le sujet en 2012 déjà. Sept recommandations avaient alors été émises, et il est consternant que le Conseil d'Etat ne semble en avoir retenu que la pose de revêtement phonoabsorbant au lieu de viser aussi le volume du trafic, la vitesse ou le comportement des conducteurs.

## Résolution: des contrôles antibruit réguliers de la circulation

La pose de phonoabsorbant, en effet, est une mesure qui n'est pas durable, et elle est chère. Le matériel moderne posé dès 2009 a réduit le vacarme de huit décibels, pour une vitesse de 50 km/h, mais la diminution n'est plus que de trois décibels après quinze ans. Le Canton a une véritable volonté de collaborer au niveau de la ville de Genève, mais chaque mesure de circulation y a des incidences larges qui doivent être acceptables pour tous les types d'usagers. La Ville de Genève dit être à bout touchant dans ses discussions avec le Canton, pour réduire la vitesse à 30 km/h – au-delà des zones 30 km/h de quartier – sur plusieurs grands axes tels qu'à la rue Voltaire, la rue de Lausanne, la rue de Lyon, l'avenue du Mail, le boulevard de la Tour et le boulevard du Pont-d'Arve. Sur ces axes où la justice a ordonné des tests, la Ville de Genève est déterminée à obtenir une concrétisation rapide.

Permettez-moi d'en venir plus directement à cette résolution R-278. Nous demandons, en complément de toutes les mesures prises pour lutter contre le bruit et pour protéger les habitantes et les habitants touchés par ces nuisances, plus de contrôles permettant de mesurer le trafic routier en ville de Genève. Ces actions de terrain devraient aussi permettre de sensibiliser les conductrices et conducteurs de véhicules au fait de mieux adapter leur comportement en milieu urbain. Cette présence remarquée en ville permettrait de sanctionner dans le sens d'une véritable réponse de prévention ou, le cas échéant, de verbaliser dans les cas de non-respect flagrant des règles de circulation.

Cette résolution demande également au Conseil administratif de coordonner avec le Conseil d'Etat la mise en œuvre de cette politique de prévention afin d'apporter les réponses nécessaires à cette lutte contre le bruit du trafic routier en ville et ainsi de préserver la santé de nos concitoyennes et concitoyens. Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et conseillers municipaux, je vous remercie de bien vouloir accueillir favorablement ce projet de résolution proposé par le Parti démocrate-chrétien et ses signataires et de renvoyer la demande ainsi formulée directement sur le siège au Conseil administratif. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est acceptée par 57 oui contre 11 non.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (MCG). Je voudrais vous apporter une information qui me semble très utile sur le projet dont vient de nous parler M. von Arx. Nous sommes en train d'étudier au sein de la Commission de l'environnement et de l'agriculture du Grand Conseil la motion M 2690. Nous avons auditionné la semaine passée les motionnaires et des représentants de l'Etat qui ont commencé à nous donner un certain nombre d'informations précisément sur ce sujet. Excusez-moi, mais je ne retrouve plus mon document...

## Résolution: des contrôles antibruit réguliers de la circulation

Toujours est-il que je pense que nous perdrons pas mal de temps à essayer de travailler nous-mêmes là-dessus. Je vous propose plutôt d'attendre que la commission termine son travail au Grand Conseil avant de vous faire ensuite parvenir le rapport sur le sujet quand il sera publié. C'est pour cela que je vous propose de suspendre les travaux sur cet objet pour le moment car ce ne serait pas très utile.

**M. Didier Lyon** (UDC). Voilà une nouvelle résolution qui veut réduire le trafic motorisé en ville en prétextant des nuisances sonores qui seraient dues au trafic routier. Que va nous coûter ce genre de résolution en termes d'effectifs supplémentaires de fonctionnaires de la Ville de Genève, puisqu'il faudrait en engager pour procéder à ces mesures anti-bruit? Les APM seraient plus utilement employés dans des tâches sécuritaires que dans des carrefours à mesurer le bruit des voitures. La Ville de Genève a installé du revêtement phonoabsorbant pour réduire le bruit, et continue à le faire, mais cela ne suffit apparemment pas à nos conseillers municipaux anti-voitures au sein de cet hémicycle.

Le but de ce genre de résolution n'est qu'une nouvelle tentative de s'attaquer aux automobilistes. Il serait plus intelligent et efficace de travailler avec le Canton pour diminuer le trafic motorisé des frontaliers français et vaudois qui engorgent tous les jours de travail la ville et le canton de Genève. Les auteurs de cette résolution feraient mieux de s'attaquer au trafic motorisé frontalier plutôt qu'aux résidents genevois qui ont l'obligation dans certains cas d'utiliser leur véhicule privé. Il faut d'ailleurs rappeler que l'Union démocratique du centre a toujours soutenu la liberté des gens de se déplacer avec tous les moyens de transports.

L'Union démocratique du centre vous invite à refuser cette résolution de la gauche et de ses alliés démocrates-chrétiens qui ne veulent, avec cette nouvelle tentative, que des vélos et des bus en ville de Genève. (*Exclamations.*)

**M. Pierre-Yves Bosshard** (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, comme l'a dit notre collègue von Arx, le traitement de cette résolution tombe particulièrement à point nommé en cette Journée internationale contre le bruit. Comme les autorités fédérales l'affirment, le bruit nuit à la qualité de la vie, il dérange, malmène l'organisme et agit sur le psychisme. Il peut rendre malade et entraîner des conséquences durables. Il est particulièrement dérangeant la nuit.

En Suisse, une personne sur sept est exposée durant la journée à son domicile à un bruit nuisible ou incommodant issu du trafic, et une personne sur huit durant la nuit. La circulation routière est de loin la principale source de bruit en Suisse, les zones résidentielles des villes et des agglomérations étant les plus touchées.

## Résolution: des contrôles antibruit réguliers de la circulation

Le mois passé, une majorité du Conseil national, dont les voix socialistes, a admis une motion demandant de réduire de manière efficiente le bruit excessif des moteurs et, hier, une pétition a été déposée devant les Chambres fédérales par la Ligue suisse contre le bruit, présidée par une conseillère nationale socialiste. C'est donc tout naturellement – et avec enthousiasme – que notre groupe soutiendra cette résolution, même s'il convient d'être conscient que la lutte contre le bruit nécessite un panel de mesures et que le seul contrôle des véhicules bruyants ne permettra pas à lui seul de résoudre ce problème lancinant. Nous invitons donc les membres de ce Conseil à soutenir cette résolution.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Ensemble à gauche partage la préoccupation d'offrir une meilleure protection contre le bruit. Genève, la ville la plus densifiée de Suisse qui connaît un trafic de transit important, est particulièrement exposée à ses répercussions sur la qualité de l'air et le dépassement des normes tolérables quant au bruit. Il est nécessaire de protéger la santé de la population – d'autres l'ont précisé avant moi.

Le cadre légal ainsi qu'un calendrier pour s'y conformer existent depuis longtemps au niveau fédéral. Nous sommes en retard... Vu que le délai a été reporté, nous avons encore du temps, mais nous risquons d'être encore en retard. La commission de l'aménagement et de l'environnement a travaillé ces dernières années sur cette question à partir de différents objets.

Rappelons qu'il y a trois manières d'intervenir par rapport au bruit. On peut intervenir au niveau de la source de bruit, donc ce qui produit le bruit. Et c'est à ce niveau-là qu'interviennent les normes par rapport aux voitures, aux motos ou aux véhicules à moteur. On peut aussi intervenir au niveau du récepteur du bruit. Dans ce domaine, les mesures comprennent l'isolation des bâtiments, des murs et des fenêtres. Il y a aussi des mesures possibles sur le chemin de propagation du bruit.

La stratégie de la Ville de Genève à cet égard a été assez particulière. En effet, en 2014, elle avait demandé des autorisations d'allègement des dérogations à l'OPB, affirmant que ce ne serait pas possible, dans le délai imparti, de faire baisser les valeurs d'émission jusqu'aux normes acceptables.

A la suite de recours, notamment par l'ATE concernant la rue de Saint-Jean et par l'association des habitants des Pâquis pour la rue des Pâquis, qui n'avaient d'ailleurs pas été gagnés, la Ville de Genève avait accepté de revenir sur cette politique largement dénoncée comme inacceptable, notamment par le Conseil municipal.

Le Conseil administratif avait alors décidé de réviser sa stratégie d'assainissement du bruit routier et avait ainsi présenté un nouveau concept en 2017. Il comportait notamment deux mesures au niveau communal, dont la généralisation

## Résolution: des contrôles antibruit réguliers de la circulation

des zones 30 km/h, puisque le fait de diminuer la vitesse des véhicules permet de diminuer leur bruit de manière importante. Plusieurs villes en Suisse prennent d'ailleurs actuellement cette mesure. On peut aussi utiliser des revêtements phonoabsorbants – c'est la deuxième mesure. Ces mesures seraient bien sûr aussi nécessaires au niveau du réseau routier cantonal.

Cela dit, il est indéniable qu'il faut agir à différents niveaux. Les mesures contre le bruit – nous l'avons vu quand nous avons fait ce recours – sont très détaillées par rapport aux immeubles. On sait exactement quels sont les écarts de normes pour chaque immeuble, de jour et de nuit. Des tableaux très détaillés existent pour toutes les rues de la ville de Genève. Mais l'idée est d'appliquer ces mesures aussi pour les véhicules. Ce serait une manière de responsabiliser les personnes.

**La présidente.** Madame Brigitte Studer, il va falloir conclure...

*Mme Brigitte Studer.* Ouf! Alors j'y arrive... Ça peut être une manière de responsabiliser les individus. Pour nous, l'action principale ne serait pas au niveau répressif. Le principal pour nous, ce sont les mesures préventives et structurelles. C'est un ensemble de mesures et, dans ce cadre-là, nous intégrerions volontiers aussi les mesures demandées dans cette résolution. Dès lors, nous vous proposons de l'accepter.

**Mme Louise Trottet (Ve).** En préambule de mon intervention, j'aimerais répondre au souci de mon collègue de l'Union démocratique du centre – vous transmettez, Madame la présidente. Cette résolution ne parle ni de frontaliers, ni de Genevois mais uniquement de bruit et laisse à nos autorités, c'est-à-dire le Conseil d'Etat et le Conseil administratif, le soin de juger et de prendre les mesures nécessaires pour le combattre.

Le sujet de cet objet a beau être cantonal, voire fédéral et son format a beau être, si on est mauvaise langue, purement déclaratoire, force est d'avouer en tant que Verte et aussi en tant que professionnelle de la santé, que le message de cette résolution me réjouit particulièrement. Afin d'éviter les redites, je ne reviendrai pas sur les effets sanitaires du bruit, ils ont déjà fort bien été décrits par mes préopinants centriste et socialiste.

Au-delà de l'aspect sanitaire, le problème du bruit est également économique. En 2016, les coûts de la santé dus au bruit de la circulation ont atteint 1,47 milliard de francs, selon l'Office fédéral de l'environnement. Le bruit influe aussi sur le développement urbain en raison des nuisances sonores de surfaces commerciales immenses, de plus en plus vides par les temps qui courent. Ces surfaces qui utilisent

## Résolution: des contrôles antibruit réguliers de la circulation

très mal le territoire exigu de notre ville deviennent assez inutilisables mais restent difficiles à reconvertir en logements permanents en raison des normes plus strictes relatives au bruit que cela impliquerait. On reviendra probablement plus tard sur ce problème en cours de législation avec d'autres objets.

Pour conclure, il est bienvenu de s'assurer d'un peu plus de contrôle sur nos émissions sonores et donc de voter cette résolution qui va dans le bon sens.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative.** Je souhaite amener deux précisions et je passerai ensuite la parole à ma collègue, M<sup>me</sup> Perler.

D'abord, M. von Arx a rappelé cette pétition, déposée hier et munie de 17 000 signatures. Elle plaide notamment pour la mise en place de radars acoustiques. Il faut savoir que Genève fait office de canton pionnier en la matière. C'est une *Genferi* mais, pour une fois, c'est dans le bon sens du terme. Une expérience pilote a été menée en juin 2020 à l'avenue Wendt par le Canton, en collaboration avec le Touring Club Suisse (TCS). Je pense que ça fera plaisir à nos amis Verts de savoir que le TCS se préoccupe de cette problématique. Les résultats ont fait l'objet d'une communication en novembre 2020, que je vous invite à aller lire sur le site du Département du territoire du Canton.

Cette expérience pilote, c'est donc une première suisse qui a permis de démontrer que cette technologie novatrice des radars acoustiques, développée notamment par l'École polytechnique fédérale de Lausanne et par des start-up, fonctionne dans un contexte urbain, le défi principal étant en effet d'identifier la source bruyante d'un véhicule dans un milieu urbain qui contient une multitude de sources de bruit.

Les chiffres démontrent que la grande majorité des usagers adopte une conduite adéquate et que seule une petite minorité est à l'origine des pics sonores. Ce qui est intéressant, c'est que cette proportion est multipliée par trois entre 22 h et 6 h du matin, et c'est bien entendu à ce moment-là que c'est le plus dommageable pour la santé des habitants puisque ça perturbe le sommeil.

L'objectif à terme est de rendre cette technologie assez fiable pour déboucher sur des sanctions juridiques qui soient défendables, à la condition bien sûr, comme l'ont rappelé certains ce soir, que le cadre légal fédéral et cantonal évolue puisque le corpus législatif permettant des sanctions sur la base d'un radar bruit n'existe pas encore à ce jour.

L'autre axe, c'est bien entendu la question du contrôle des véhicules bruyants. La police cantonale possède, je l'ai dit lors des réponses aux questions orales, un silo «police routière», qui mène chaque année des contrôles avec des sonomètres portables, en collaboration avec l'Office cantonal des véhicules mais aussi avec la police municipale de la Ville de Genève. En moyenne, les APM effectuent une



## Résolution: des contrôles antibruit réguliers de la circulation

vingtaine de contrôles par année, en collaboration avec la police routière cantonale. Voilà les quelques éléments que je souhaitais vous apporter. Bien entendu le Conseil administratif rejoint pleinement les préoccupations qui ont été énoncées ce soir par les auteurs.

**La présidente.** Madame Perler pour un rapide complément...

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je remercie ma collègue Marie Barbey pour ces compléments. Je me réjouis de cette résolution que je considère comme un soutien fort à la politique que le Conseil administratif entend mener en la matière. A cet égard, puisque je suis également en charge de la mobilité, j'aimerais vous rappeler que c'est précisément pour cette raison-là, c'est-à-dire pour des questions de bruit, que le Conseil administratif revendique aussi le 30 km/h en ville de Genève. En effet, cette mesure vise à réduire le bruit, augmente la fluidité du trafic et ce à moindre coût, c'est aussi une question de sécurité; enfin, comme vous le savez, la pose de revêtement phonoabsorbant reste une mesure insuffisante pour diminuer le bruit. (*Commentaires.*)

En effet, le bruit est une nuisance majeure en ville de Genève. Je rappelle à ce Conseil que 42% de la population de notre commune ne possède pas de véhicule automobile et que c'est bien la circulation routière qui provoque ces problèmes de bruit. Alors objectiver la situation en faisant des contrôles me paraît essentiel. Il s'agit aussi et surtout de se coordonner avec l'Etat, c'est indispensable.

C'est donc bel et bien une commande politique de votre Conseil qui vient en soutien aux ambitions du Conseil administratif en la matière. N'en déplaise à l'Union démocratique du centre qui prétend que cet objet vise à s'attaquer aux automobilistes parce qu'on ne veut que des vélos et des bus en ville. Eh bien, à l'Union démocratique du centre je réponds que le monde a changé. Je rappelle que 42% de la population n'a pas de voiture, que nous avons changé de monde et qu'il n'y a de surcroît aucune raison de faire subir à nos concitoyennes et concitoyens des nuisances liées au trafic automobile! Le Conseil administratif souhaite une ville résiliente et une ville où il fait bon vivre! (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Je vais donc faire voter le renvoi de cette révolution... de cette résolution au Conseil administratif. (*Rires.*)

Mis aux voix, le renvoi de la résolution au Conseil administratif est accepté par 49 oui contre 20 non (2 abstentions). (*Applaudissements.*)

Motion: encadrer le dépôt et la réutilisation des déchets encombrants

La résolution est ainsi conçue:

### *RÉSOLUTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- s’adresser au Conseil d’Etat pour rétablir de façon régulière les contrôles de mesure de bruit pour le trafic urbain et à prendre les sanctions nécessaires;
- coordonner avec le Conseil d’Etat la mise en oeuvre d’une véritable politique de prévention pour la santé de nos citoyen-ne-s en appliquant le règlement cantonal sur la protection contre le bruit et les vibrations (RPBV).

**La présidente.** Je ne vais pas vous dire «faites du bruit!», ce serait déplacé...

- 6. Motion du 19 janvier 2021 de M<sup>mes</sup> et MM. Michèle Roulet, Denis Ruyschaert, Maxime Provini, John Rossi, Laurence Corpataux, Pierre de Boccard, Uzma Khamis Vannini, Olivier Gurtner, Daniel Sormanni, Luc Barthassat, Brigitte Studer, Pascal Altenbach, Bénédicte Amsellem, Delphine Wuest, Leyma Milena Wisard Prado, Didier Lyon et Christiane Leuenberger-Ducret: «Des encombrants qu’on prend» (M-1587)<sup>1</sup>.**

### *PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que la Ville de Genève est parvenue en quelques années à supprimer presque tous les débarras sauvages grâce aux campagnes de sensibilisation et à un service de voirie efficace;
- que les objets encombrants prélevés par le service de voirie sont considérés comme des déchets par la Ville et donc destinés à l’élimination;
- que la population genevoise a pris l’habitude de trier les déchets et de téléphoner à la voirie pour faire ôter ses objets encombrants – pour autant ces objets ont souvent disparu lorsque la voirie passe les prendre, des personnes les ayant récupérés pour les valoriser;

---

<sup>1</sup> Annoncée et motion d’ordonnement, 4882. Motion d’ordonnement, 6454.

## Motion: encadrer le dépôt et la réutilisation des déchets encombrants

- que, d’un point de vue environnemental, la meilleure politique est encore de réduire nos déchets;
- que la récupération et le recyclage sont des moyens de maîtriser la consommation et de préserver notre planète;
- que, dans cette période de crise sanitaire qui a entraîné plus de précarité, des objets peuvent avoir une seconde vie et permettre ainsi de faire des économies;
- que les brocantes, les marchés aux puces, les fêtes de quartier qui se multiplient montrent que beaucoup aiment flâner à la recherche de trouvailles, d’objets qui ne servent plus à certains, mais qui peuvent trouver un nouvel acquéreur;
- que la tendance aujourd’hui est de «déconstruire», démonter les pièces de produits (ordinateur, portable, électroménager, véhicule...) pour récupérer des éléments qui peuvent être recyclés et que cette pratique peut être élargie aux «encombrants»;
- qu’une récupération d’encombrants planifiée est un bénéfice pour tous: moins de déchets, d’énergie, de pollution, de réchauffement climatique et parfois même une source d’inspiration pour ceux qui aiment décorer leur intérieur avec des objets rétros,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- organiser avec le service de voirie le droit pour les habitants de la ville de Genève de déposer un jour par mois (ou à un autre rythme) les objets dont ils veulent se débarrasser, et qui pourraient être ramassés par d’autres;
- étudier différentes pistes pour qu’un tel projet ne dégénère pas en débarras sauvages.

*Préconsultation*

**M. Denis Ruyschaert** (Ve). J’espérais quand même que le Parti libéral-radical parlerait le premier puisque c’est quand même lui le premier auteur... En introduction, je tiens à remercier le Parti libéral-radical d’avoir eu cette excellente idée. C’est un texte assez rare puisqu’il est coécrit avec les Verts. C’est un peu dommage que M<sup>me</sup> Rouillet ne soit pas là – elle est au fond de son lit; elle aurait eu un grand plaisir à en parler. Cette motion, «Des encombrants qu’on prend», constitue la suite logique de certaines de mes interventions orales.

J’aimerais bien d’abord rappeler la situation actuelle en ville. La Ville de Genève offre les meilleures conditions au monde pour la collecte des encombrants. Nous parlons de chaises, d’armoires, de literie, de moquette, d’articles de sport, de loisirs et de voyage, d’ustensiles de cuisine, d’accessoires et de décorations.

## Motion: encadrer le dépôt et la réutilisation des déchets encombrants

Dans la perspective de la Ville de Genève, ces encombrants sont des déchets; ils sont par la suite broyés et éliminés en déchetterie. Par un simple courrier électronique ou appel téléphonique, tout habitant peut demander gratuitement à VVP le débarras d'objets encombrants. Ce dispositif nécessite cinq camions, cinq chauffeurs, dix ouvriers, deux téléphonistes. Pour autant, les dépôts sauvages d'encombrants fleurissent encore à Genève, où on a compté plus de 6600 débarras sauvages en 2018.

Pour lutter contre ce qu'elle nomme des incivilités, la Ville de Genève a décidé de lancer en février une campagne pour les réduire et, en septembre, elle a mobilisé sa police municipale pour sanctionner les contrevenants. Ça coûte à peu près 200 francs par contravention.

Cette motion propose d'inverser la perspective qu'a prise la Ville de Genève sur les encombrants, et cela à trois niveaux. Premièrement, la motion considère que les encombrants ne sont pas des déchets à recycler mais bien des objets à réutiliser. Deuxièmement, elle permet de sortir de cette logique de l'économie consumériste où il faut produire davantage pour détruire toujours plus, en prenant ancrage dans une économie circulaire, locale, dans une logique d'échange et de durabilité. Enfin et surtout, elle part du comportement des gens, les considérant comme des acteurs et des personnes stratégiques douées d'une intelligence collective, sociale.

En effet, pour les gens, les encombrants constituent des objets de valeur à réutiliser. Les propriétaires des objets ne les voient pas comme des déchets à éliminer. Ils investissent de l'argent et souvent beaucoup d'émotion sur ces objets qui ont partagé leur existence de longues années dans le cadre intime de leur appartement. En déposant les articles dans la rue dans un débarras sauvage, les gens émettent le secret espoir qu'un nouveau foyer pourra héberger leur bien. Ils ne veulent en aucun cas se sentir coupables, responsables de leur mort par broyage en déchetterie... (*Rires.*)

Ce que demande cette motion est donc bien simple et relève du bon sens. Un, c'est de redonner une seconde vie aux encombrants; deux, de renforcer l'économie circulaire d'échange et de proximité; trois, d'encadrer cet échange et ces pratiques de dons des concitoyennes et concitoyens – c'est quand même assez important. Cette application pratique, concrète existe déjà dans de nombreuses villes. Demander une fois par mois le dépôt et la récupération des encombrants, ça se passe vraiment très souvent ailleurs. (*Applaudissements nourris.*)

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal, d'avoir ouvert cette préconsultation avec autant d'enthousiasme. Ça fait plaisir!

## Motion: encadrer le dépôt et la réutilisation des déchets encombrants

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (PLR). Je dois avouer qu'entre la vitesse de parole et le masque, la seule chose que j'ai comprise des propos de M. Ruyschaert, c'est «économie circulaire». Je suis désolée, c'est très difficile avec ces masques d'être compris. Si on parle trop vite en plus, c'est un peu difficile...

Ce que demandait M<sup>me</sup> Roulet par rapport à cet objet, c'était évidemment d'organiser une fois par mois un dépôt – ou sur une ou deux places en ville – où les gens pourraient venir poser leurs encombrants pour que d'autres puissent les prendre, car il est vrai que les déchets de certains peuvent être des trésors pour d'autres.

Il s'agit en effet d'économie circulaire. Il s'agit de faire en sorte que des objets puissent avoir une deuxième, une troisième, voire une quatrième vie. Ce n'est pas parce qu'une brosse ne me plaît plus, qu'une armoire ne me plaît plus, qu'un aspirateur ne me sert plus qu'il ne va pas servir à quelqu'un d'autre. Ce n'est pas évident parce que certaines personnes n'ont pas encore compris le principe de débarras et pensent qu'on peut tout jeter en bas des immeubles à côté des poubelles. Ce n'est pas ce que nous demandons.

Nous, nous demandons à la Ville de Genève d'étudier quelque chose de facile, de pragmatique, quelque chose qui ne crée pas non plus un appel à déchets mais qui permette de pouvoir réutiliser des objets qui sont encore en service. Peut-être en passant par [ge-repare.ch](http://ge-repare.ch), puisque la Ville de Genève avait offert cette possibilité de réparer des objets à moindre coût.

Quoi qu'il en soit, nous sommes dans un monde qui a trop tendance à jeter alors que nous pourrions réutiliser. Nous vous demandons de faire bon accueil à cette motion et, pourquoi pas, de la renvoyer en commission afin qu'elle puisse y être étudiée avec la magistrate un peu plus en profondeur.

**M. Eric Bertinat** (UDC). Tout d'abord, pour l'Union démocratique du centre, ce genre de motion n'a absolument pas un caractère d'urgence, sauf à vivre dans une époque et dans un lieu où tout va bien et où nous n'aurions rien d'autre à traiter que les objets encombrants.

Deuxième remarque, j'avoue ma surprise à la lecture de cette motion. Peut-être que M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis le rappellera, mais enfin, il existe un règlement sur la gestion des déchets. Il aurait été peut-être un peu plus intelligent de déposer un projet de délibération et de préciser exactement ce qu'on veut dans ce fameux règlement. Si je le lis, on parle des déchets encombrants à l'article 26. On y rappelle que «les ménages prennent rendez-vous avec le service en charge de la collecte des déchets et se conforment aux directives qui leur sont communiquées». Il y a donc déjà quelque chose d'organisé, mais visiblement M<sup>me</sup> Roulet et ses amis en veulent un peu plus.

Si j'ai bien compris, ma collègue veut accorder un droit. Je dois dire que là, c'est osé. Enfin, un droit... «le droit pour les habitants de la ville de Genève de déposer un jour par mois (...) les objets dont ils veulent se débarrasser, et qui pourraient être ramassés par d'autres». Il y a peut-être une erreur de plume et M<sup>me</sup> Rouillet voulait parler de possibilité, car de là à accorder un droit! On est de nouveau dans une dérive du vocabulaire, comme lorsque nous avons évoqué le mot «abstention» il y a une heure ou deux. Les mots, ici, dans ce délibératif, prennent toutes sortes de nuances... Je pense qu'il va bientôt falloir un véritable dictionnaire pour savoir de quoi on parle. Dans ma lecture, j'imagine que M<sup>me</sup> Rouillet ne réclame pas un droit mais la possibilité.

Ce qui me surprend, c'est qu'elle demande la possibilité pour les gens de se débarrasser un jour par mois des déchets qui pourraient être ramassés par d'autres. Mais elle précise à la ligne suivante que ça ne doit pas devenir un débarras sauvage... alors qu'on peut déposer tous nos objets une fois par mois. Pour moi c'est la porte ouverte à un débarras sauvage, du moins tant que les signataires de cette motion ne nous préciseront pas exactement ce qu'ils nous demandent. Toutes ces imprécisions font que l'Union démocratique du centre refusera cette motion.

**M<sup>me</sup> Joëlle Bertossa** (S). Je suis très triste de ne pas avoir entendu le Parti libéral-radical parler du réchauffement climatique, ça m'aurait beaucoup plu... En tout cas, Denis l'a très bien fait.

Le Parti socialiste est absolument d'accord avec les considérants de cette motion. Il a cependant plusieurs réserves assez fortes sur les invites. Je vous rappelle tout d'abord que ce système existait à l'époque. Je pense qu'il n'a pas été changé pour rien. Le système actuel permet aux gens de prendre rendez-vous. Alors évidemment il n'y a pas de rendez-vous fixe... On pose les affaires la veille pour que la Voirie vienne les chercher, et bien souvent les voisins, les voisines ou les passants prennent les meubles. La possibilité de recycler gratuitement existe donc déjà.

Par ailleurs, et c'est important, cette proposition à notre avis priverait de certaines sources de revenus plusieurs organismes sociaux qui font quand même un travail assez bon comme le Centre social protestant, Caritas et la Renfile, car eux, ils recyclent. Ils viennent chercher tous ces encombrants chez vous et peuvent ensuite les revendre à bas prix. Et puis, n'oubliez pas qu'il y a quand même un problème récurrent qui n'existait pas à l'époque. Ce sont les punaises de lit. Dire aux gens de juste mettre leurs affaires dehors pour que n'importe qui puisse les récupérer n'est pas forcément une bonne idée. Nous nous réjouissons que cela soit approfondi en commission.

Motion: encadrer le dépôt et la réutilisation des déchets encombrants

**M. Alain de Kalbermatten** (PDC). L'envolée lyrique de M. Ruyschaert est très théorique car cela traduit quand même une très grande méconnaissance de la réalité dans nos rues. La crainte que nous avons au Parti démocrate-chrétien, c'est que l'on crée un Far West du troc ou de la récupération qui risque de vite déborder. Il faut quand même noter une chose très importante au niveau de la salubrité de nos rues – ça a été dit par le Parti socialiste et aussi par l'Union démocratique du centre. Laisser des meubles dont on n'a pas de traçabilité risque de poser des problèmes. Sans parler des conséquences au niveau associatif puisqu'il y a une véritable économie derrière. Là, on parle de véritables économies d'énergie, de récupération... Il faut quand même tenir compte de ces associations qui se donnent pour nous.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (MCG). Je dois dire que j'avais beaucoup regretté l'ancien système. Effectivement, un mercredi soir par mois, ou la veille – je ne me rappelle plus comment ça fonctionnait –, on pouvait déposer dans la rue les choses dont on n'avait plus besoin. Ça permettait à nombre de gens de les récupérer, de se les approprier, de les donner, d'éventuellement les revendre avec un petit profit.

Et puis un beau jour, un conseiller administratif, je ne me rappelle plus si c'était M. Tornare, M. Barazzone ou quelqu'un d'autre – corrigez-moi si vous le savez –, a décidé que tout ça, c'était fini. Ramasser tout ce que les autres ne veulent pas pour décider que ça doit être détruit... Moi je vous dis que c'est un système d'égoïstes.

J'entends souvent arriver dans ma rue le camion de la Voirie qui enlève les encombrants. Ils lancent ça avec fracas... C'est vraiment de la destruction organisée. Je trouve infiniment regrettable qu'on doive en arriver là, c'est pourquoi j'ai très envie de soutenir cette motion. J'espère qu'on en fera quelque chose de bien et pas simplement de décider que, nous, société au-dessus des autres, nageant dans le luxe et l'opulence, on peut se permettre de jeter ce qui ne nous convient plus, même si ça fonctionne, même si ça a de la valeur. Surtout que ça contient nombre de matériaux qui feront un jour peut-être défaut sur cette planète parce qu'on les aura gaspillés. J'avoue que ce système me déplaît fortement.

J'ai aussi remarqué que dans ces lieux de dépose, il y a des gens qui signalent sur les objets: «En état de marche. Servez-vous!», alors que pour d'autres, égoïstement, il n'est pas question que ça serve à quelqu'un d'autre si eux n'en veulent plus. Ils coupent le câble d'alimentation à ras afin qu'une personne qui en aurait besoin ne puisse pas ensuite ramasser qui le micro-ondes, qui le téléviseur, qui le presse-agrumes, allez savoir... Dans d'autres pays, il y a des tas de gens qui trouvent dans les rues de quoi se meubler, de quoi installer leur cuisine

## Motion: encadrer le dépôt et la réutilisation des déchets encombrants

en électroménager. Alors moi je vous encourage très vivement à soutenir cette motion, et j'espère que le Mouvement citoyens genevois la soutiendra aussi car je ne leur ai pas demandé leur avis.

**M<sup>me</sup> Monica Granda** (EàG). Ensemble à gauche trouve que cette proposition est une bonne idée. Effectivement, nous constatons tous, lorsque les débarras sont déposés sur les trottoirs, que nombreux sont les gens qui s'y intéressent puisque beaucoup de ces objets sont «éligibles» à une seconde vie. Cela était déjà le cas avant, mais nous constatons que de plus en plus de gens n'ont ni les moyens ni l'envie d'acquérir des objets neufs et préfèrent nettement le recyclage.

Ce que certains considèrent comme des déchets sont des trésors pour d'autres et il est évident que, sur le plan environnemental, toute initiative visant non seulement à réduire les déchets mais également à éviter une surconsommation est la bienvenue, sans compter la réduction non négligeable de volume d'encombrants à éliminer.

Nous attirons toutefois l'attention du Conseil administratif sur la nécessité, si cette proposition voit le jour, de lancer une large campagne d'information afin que chacune et chacun en prenne connaissance, mais aussi d'organiser la collecte des restes d'encombrants de sorte que ceux-ci ne s'étalent pas sur les trottoirs des jours durant. Ensemble à gauche soutient donc cette motion et vous propose de la renvoyer à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication afin que cette dernière puisse l'étudier et voir quelles pistes sont envisageables.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je l'entends bien dans vos interventions, cette motion part d'une bonne intention, mais en réalité elle dénote une méconnaissance totale, mais alors vraiment totale de la réalité du terrain et des actions qui sont d'ores et déjà menées par la Voirie.

Première inexactitude de cette motion, elle prétend, je lis: «que la Ville de Genève est parvenue en quelques années à supprimer presque tous les débarras sauvages grâce aux campagnes de sensibilisation et à un service de voirie efficace». Je suis tout à fait d'accord par rapport à l'efficacité du service de voirie. Pour le reste, quant au fait de supprimer tous les débarras, je peux dire que ce serait mon rêve de magistrat mais que ce n'est malheureusement de loin pas le cas puisque chaque année la Voirie doit gérer environ 10 000 débarras sauvages et que la tendance n'est malheureusement pas à la baisse. C'est une lutte constante. Nous avons d'ailleurs très récemment changé notre signalétique pour essayer d'être encore plus efficaces sur les lieux critiques. Nous menons régulièrement



## Motion: encadrer le dépôt et la réutilisation des déchets encombrants

des campagnes de surveillance sur certains lieux qui sont connus, grâce à l'action de l'Unité de gestion des incivilités de la Voirie, et je salue leur travail. Ça, c'est la première inexactitude.

Deuxième inexactitude, la motion nous explique que «les objets encombrants prélevés par le service de voirie sont considérés comme des déchets par la Ville et donc destinés à l'élimination». Il faut savoir que la Voirie travaille avec des partenaires pour s'assurer que les débarras collectés bénéficient à des filières de tri. Or, le taux de tri pour les débarras est supérieur à 60%. C'est un excellent chiffre puisqu'il est largement supérieur au taux de tri des ménages à la source, qui se situe en Ville de Genève aux alentours de 40%.

Troisième erreur, cette motion nous explique que les objets déposés la veille ont souvent disparu lorsque la Voirie passe le lendemain matin pour les prendre parce que des personnes les récupèrent pour les valoriser. Alors, les chiffres, nous les avons. Sur un total de 44 000 rendez-vous, 4% des encombrants se révèlent manquants le jour prévu de leur collecte. Ce n'est donc pas si souvent que les objets disparaissent avant le passage de la Voirie.

Le point sur lequel nous sommes tous d'accord, je crois, c'est sur le fait qu'il faut favoriser la récupération, le recyclage. Là effectivement, nous sommes tous d'accord, et c'est la raison pour laquelle il existe déjà des possibilités de solliciter des partenaires qui peuvent donner une seconde vie aux objets. La Ville de Genève fait d'ailleurs la promotion d'associations comme [ge-repare.ch](http://ge-repare.ch); la référence figure sur le site internet de la page des débarras de la Voirie. Nous faisons référence à cette association, mais pas seulement. Nous faisons également référence à d'autres organismes caritatifs qui peuvent prendre du mobilier, des livres ou des objets. Le système proposé dans cette motion viendrait donc couper l'herbe sous le pied de ces organisations caritatives, de ces associations actives dans le recyclage qui vivent de cette activité. Ça créerait un autre problème en portant finalement atteinte à cette économie circulaire dont vous parliez.

Dernier problème, et non des moindres, c'est quand même la question de la salubrité. On ne peut pas faire de l'ensemble de la ville de Genève un marché aux puces à large échelle. Et encore, je suis gentille... Ce serait plutôt une décharge à ciel ouvert, avec toutes les problématiques de salubrité que cela poserait puisqu'on se rend compte que, quand des gens déposent des déchets, cela incite d'autres personnes à en déposer derrière. Aujourd'hui, il faut savoir qu'il y a cinq véhicules qui tournent cinq jours sur sept pour collecter environ 4000 tonnes de déchets encombrants, soit 16 tonnes par jour ouvrable. Le système proposé dans cette motion viendrait s'ajouter au système actuel puisque les habitants auraient toujours la possibilité de se débarrasser d'objets sans attendre le jour de dépose public proposé dans cette motion. Donc deux systèmes coexisteraient et il

## Motion: encadrer le dépôt et la réutilisation des déchets encombrants

s'agirait de collecter les résidus de cette dépose publique dans toute la ville dans un temps extrêmement court.

A titre d'illustration, nous avons fait un calcul au sein de la Voirie... Si on imagine que les Genevois retiennent une partie de leurs débarras pour les déposer sur l'espace public le jour J – admettons 15% pendant un mois –, ça correspondrait à plus de 45 tonnes. Mesdames et Messieurs, même si 4% de ces encombrants pouvaient trouver preneur, eh bien, il faudrait une capacité considérable de la Voirie, bien plus élevée qu'aujourd'hui, pour faire face à ces pics de charge.

Le système proposé n'est pas pertinent, pas gérable avec les moyens qui sont les nôtres aujourd'hui. De plus les risques en matière de salubrité sont accrus. M<sup>me</sup> Joëlle Bertossa a parlé tout à l'heure du problème de la diffusion des punaises de lit... Effectivement, une concentration incontrôlée de débarras serait propice à cette diffusion. Ce système ne semble pas non plus intéressant en termes de filières de recyclage puisque ces filières existent déjà. Vous voyez que je ne suis pas extrêmement enthousiaste... Je comprends l'intention, elle est tout à fait louable, mais elle ne tient pas quand on se confronte à la réalité du terrain. Je vous remercie de votre attention.

**M. Denis Ruyschaert (Ve).** Je vais donner la position des Verts. Je peux en effet répondre, car il y a deux ou trois choses à préciser. C'est vrai que ce qui est malheureusement écrit dans la motion est faux quand nous disons qu'on a maîtrisé les débarras sauvages. Mais j'ai bien expliqué dans mon introduction que ce n'est pas le cas et qu'il y a toujours des débarras sauvages. Il y en a 6600, pas 10 000.

La deuxième chose quand même qu'il me paraît important de noter, c'est la réutilisation. On ne veut pas vraiment parler ici de recyclage, d'élimination. On veut vraiment pouvoir réutiliser. Si on parvient à réutiliser, on a un impact environnemental et social bien meilleur. Comme je l'ai dit, beaucoup de gens déposent leurs affaires parce qu'ils voudraient qu'elles soient reprises par d'autres personnes.

Je voudrais insister sur un troisième point. On peut peut-être penser qu'il y aurait un système en parallèle. Franchement, il n'y aura pas plus d'encombrants. Comme il n'y aura pas plus d'encombrants, il faut analyser et regarder ce qui se passe. Les invites, c'est vrai, ne sont pas tout à fait claires, elles méritent d'être précisées en commission de façon qu'on n'ait pas de doublon et que l'on facilite plutôt le travail de la Voirie. L'idée est de faire participer les habitants au travail de la Voirie. Il s'agit presque finalement de demander aux habitants un travail gratuit pour la Voirie. On peut donc voir ça de différents angles en fonction des différents points de vue.

Motion: octroyer la gratuité d'accès aux transports publics  
aux résidents genevois de moins de 25 ans

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Vous poursuivrez donc ces débats en commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, Mesdames et Messieurs, si vous acceptez ce renvoi.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 53 oui contre 13 non.

**7. Motion du 10 mars 2021 de M<sup>mes</sup> et MM. Yasmine Menétrey, Luc Barthassat, Amar Madani, Danièle Magnin, Daniel Dany Pastore et Daniel Sormanni: «Donnons la gratuité des Transports publics genevois (TPG) aux enfants et aux jeunes de 8 à 25 ans résidant en ville de Genève» (M-1602)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la part non négligeable que représentent les coûts liés à la mobilité et au transport dans le budget des familles à faibles revenus;
- l'importance de favoriser les transports publics en les rendant accessibles au plus grand nombre et notamment aux jeunes qui se déplacent quotidiennement;
- les discours lénifiants des prosélytes du transfert modal qui parlent beaucoup sans jamais engager de véritables moyens nécessaires pour y parvenir;
- que les mesures coercitives sont totalement contreproductives pour encourager les gens à utiliser les transports en commun alors que d'autres solutions s'y prêtent plus volontiers,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'octroyer la gratuité d'accès aux transports publics pour les résidents genevois âgés de 8 à 25 ans et détenteurs d'une attestation de scolarité, de formation, ou inscrits à l'Office cantonal de l'emploi (OCE);
- d'inclure parmi les bénéficiaires les couples avec charge parentale jusqu'à concurrence du groupe 6 du barème de subside d'assurance maladie établi par l'Etat de Genève, à l'exclusion des personnes inscrites à l'Hospice général qui bénéficient déjà de tarifs préférentiels sur les abonnements aux transports publics.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 5597. Motion d'ordonnancement, 6455.

Motion: octroyer la gratuité d'accès aux transports publics aux résidents genevois de moins de 25 ans

### Barème 2021 pour couples avec ou sans charges légales

	GRUPE 1	GRUPE 2	GRUPE 3	GRUPE 4	GRUPE 5	GRUPE 6	GRUPE 7	GRUPE 8	GRUPE 9
<b>Couple (sans charges)</b>	0 à 45'000	45'001 à 55'000	55'001 à 65'000	65'001 à 75'000	75'001 à 85'000	85'001 à 95'000	95'001 à 105'000	105'001 à 115'000	
<b>Couple + 1 charge</b>	0 à 51'000	51'001 à 61'000	61'001 à 71'000	71'001 à 81'000	81'001 à 91'000	91'001 à 101'000	101'001 à 111'000	111'001 à 121'000	121'001 à 151'000
<b>Couple + 2 charges</b>	0 à 57'000	57'001 à 67'000	67'001 à 77'000	77'001 à 87'000	87'001 à 97'000	97'001 à 107'000	107'001 à 117'000	117'001 à 127'000	127'001 à 157'000
<b>Couple + 3 charges</b>	0 à 63'000	63'001 à 73'000	73'001 à 83'000	83'001 à 93'000	93'001 à 103'000	103'001 à 113'000	113'001 à 123'000	123'001 à 133'000	133'001 à 163'000
<b>Couple + 4 charges</b>	0 à 69'000	69'001 à 79'000	79'001 à 89'000	89'001 à 99'000	99'001 à 109'000	109'001 à 119'000	119'001 à 129'000	129'001 à 139'000	139'001 à 169'000

Les limites indiquées dans les tableaux font référence au RDUet en francs

Une charge légale représente 1 enfant ou 1 jeune adulte (de 19 à 25 ans) reconnu comme étant à charge

Motion: octroyer la gratuité d'accès aux transports publics  
aux résidents genevois de moins de 25 ans

*Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Yasmine Menétray** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le Mouvement citoyens genevois remercie la majorité des membres du Conseil d'avoir accepté le traitement en urgence de la motion M-1602. Elle vise, pour rappel, à examiner la possibilité d'octroyer la gratuité des transports publics aux jeunes résidant en ville de Genève, à l'heure où certains d'entre eux se retrouvent sous la menace d'une incarcération du fait qu'ils resquillent parce qu'ils n'ont pas les moyens de payer un abonnement des Transports publics genevois (TPG).

Cette proposition, dont nous espérons qu'elle pourra être examinée en commission des finances, présente l'avantage certain d'être une solution concrète aux problèmes de mobilité et d'environnement ainsi qu'un geste fort de soutien de la part des autorités municipales aux jeunes qui résident en ville de Genève. D'autant plus à l'heure où la dialectique et le langage fleuri écologiste qui nous sont servis à toutes les sauces au menu des discussions politiques, demeurent, le plus souvent, hélas, de belles paroles en l'air rarement accompagnées de faits.

Le Mouvement citoyens genevois vous propose de joindre les paroles écologistes aux actes et d'apporter vos contributions à l'examen de cette proposition en commission en la discutant et en l'améliorant au besoin, si vous estimez que c'est nécessaire. Pour ces raisons, nous vous remercions d'accepter le renvoi de la motion M-1602 en commission des finances.

**Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 44 oui contre 19 non.**

**M. Pascal Altenbach** (UDC). La Ville de Genève accorde déjà une aide de 100 francs aux jeunes domiciliés sur sa commune pour acquérir un abonnement annuel Unireso tout Genève de la catégorie Junior. C'est le cas pour la troisième année consécutive. Une aide de 100 francs est accordée à l'achat d'un abonnement annuel pour tous les jeunes de 12 à 24 ans domiciliés sur la commune de Genève. Genève est en effet une ville dense où les lieux de formation, d'activités et de loisirs sont proches les uns des autres et aisément accessibles, sans qu'ils n'aient besoin d'avoir recours à un mode de transport individuel motorisé.

Je reviens sur l'abonnement... Il coûte 300 francs par année, soit 25 francs par mois. Comme le but serait plutôt de favoriser les déplacements à pied ou à vélo, rendre ces déplacements entièrement gratuits, c'est décourager le jeune d'aller à pied ou à vélo sur des petites distances, ce qui est pourtant excellent pour la santé. Il faut donner aux jeunes le sens des réalités. Rien n'est gratuit en ce bas monde. Personnellement, quand j'étais enfant, je parcourais des kilomètres à pied pour aller à l'école. Ça ne m'a jamais nui, bien au contraire.

Motion: octroyer la gratuité d'accès aux transports publics  
aux résidents genevois de moins de 25 ans

D'une part, l'huile de coude et l'huile de genou sont entièrement gratuites, d'autre part le fait d'aller à pied à son domicile ou à la bibliothèque, c'est particulièrement décontractant pour l'élève qui est resté de nombreuses heures en salle de classe. Ça lui permet aussi de respirer et de regarder un peu autour de lui l'activité de la ville. Il va de soi que l'Union démocratique du centre est contre ce projet de motion.

**M. John Rossi** (PLR). Mesdames et Messieurs, le Parti libéral-radical ne soutiendra pas cette motion, et cela pour plusieurs raisons. La gratuité pour tous les enfants, y compris ceux dont les parents ne sont pas dans le besoin – mais vraiment pas du tout –, nous dérange un peu. Par rapport aux coûts pour la Ville de Genève, avec la situation économique que nous vivons actuellement, je ne pense pas que ce soit le moment d'aggraver le déficit. Une dernière chose... Il existe une carte Junior pour tous les enfants accompagnés d'un parent, lequel bénéficie de la gratuité pour tous les transports publics en Suisse, y compris les Chemins de fer fédéraux. Enfin, comme l'a dit mon préopinant, la marche ça ne fait pas de mal. Nous refuserons donc cette motion.

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini** (Ve). Comme vous le savez, les Verts sont toujours très intéressés par la mobilité, que ce soit en bus, à pied, à vélo, en bateau, en ballon, peu importe... De notre point de vue, il vaut en tout cas la peine d'étudier ce texte à la commission des finances, ce d'autant que, d'après ce que j'ai pu comprendre sans avoir tous les chiffres en tête, une partie des jeunes se retrouvent avec des contraventions assez salées en raison du non-paiement des billets, donc avec des conséquences assez importantes sur leur vie. Ça vaut la peine d'étudier cette motion à la commission des finances et de se demander s'il n'y a pas un chemin intermédiaire – ou la gratuité mais pour certains seulement – et de quelle manière on peut adapter la situation à la réalité du terrain.

D'autre part, j'entends bien M. Altenbach dire qu'il faut privilégier la mobilité douce, ce qui implique d'aller à vélo ou à pied. Vous avez tout à fait raison, et les Verts soutiennent la mobilité douce. Il n'en demeure pas moins que certains jeunes ont plusieurs activités dans des endroits très différents, avec des temps très limités pour se déplacer. Il faudrait vraiment se poser la question de l'utilisation qui sera faite de cette motion et de quelle manière on peut la soutenir. Peut-être qu'elle ne propose pas la meilleure solution, mais il nous paraît en tout cas important de la traiter et de se questionner sur cette problématique en commission des finances. C'est pour ça que nous la renverrons à la commission des finances.

Motion: octroyer la gratuité d'accès aux transports publics  
aux résidents genevois de moins de 25 ans

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que voilà une bonne motion! Voyez-vous, on ne peut pas seulement se dire qu'il faut prendre les transports publics. Il faut effectivement habituer nos jeunes générations à avoir ce réflexe, mais pour qu'ils aient ce réflexe il faut leur donner un coup de main. S'ils prennent les TPG et ne paient pas les billets, ce n'est pas l'objectif... Parce qu'au bout d'un moment ils finissent en prison s'ils n'ont pas les moyens de payer les amendes, et ça peut aller assez vite! Certains pourraient demander à M. Holenweg, il connaît bien cette procédure... (*Rires et remarques.*) Il n'y a pas de méchanceté, c'est juste une réalité.

L'abonnement normal coûte 400 francs par année. C'est quand même bon de savoir qu'il y a près de 18 000 personnes adultes âgées qui paient l'abonnement à 66 francs. Alors je crois que si on veut que les gens réalisent ce transfert modal – et on est pour, au Mouvement citoyens genevois, contrairement à ce que vous pensez – il faut inciter les jeunes et aider les familles pour qu'ils puissent le faire. Trois enfants, trois abonnements à 400 francs, c'est 1200 francs... Pour certaines familles, c'est juste impossible.

Il faut bien lire aussi la motion, elle est sous condition de ressources évidemment. On ne va pas le faire pour une famille riche ou qui gagne beaucoup. Il y a d'ailleurs une limite... Ceux qui ont lu la motion auront vu qu'il y a une deuxième page avec les barèmes – ils sont spécifiés dans la deuxième invite.

Je crois effectivement que c'est la bonne méthode. C'est comme ça qu'il faut faire pour inciter les jeunes à prendre les transports publics – et avec un titre de transport valable, pas sans payer son billet... Je crois que c'est la bonne méthode. Alors, évidemment, il faut évaluer les coûts, et c'est pour ça qu'il faut renvoyer cette motion à la commission des finances afin de voir si c'est assumable par la municipalité. Mais la démarche et l'objectif sont bons, et je vous invite à renvoyer ça à la commission des finances.

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Ça tombe bien, la parole est à M. Pascal Holenweg.

**M. Pascal Holenweg** (S). Merci, Madame la présidente. Je confirme en tous points l'intervention de mon camarade... ex-camarade Daniel Sormanni. Je suis praticien de la gratuité des transports publics depuis une cinquantaine d'années. (*Remarque.*) Et qui voulant le plus acceptant le moins, je vous invite à renvoyer cette proposition, qui est un début de commencement de gratuité des transports publics, pour étude à la commission des finances. Elle a effectivement beaucoup de choses à faire mais elle pourra se préoccuper de cette question.

Motion: octroyer la gratuité d'accès aux transports publics  
aux résidents genevois de moins de 25 ans

Je rappelle aux membres de ce Conseil municipal qu'ils disposent tous d'un abonnement de transports publics gratuit, qu'ils se le soient octroyé à eux-mêmes comme moi ou qu'ils se le soient fait offrir par la Ville de Genève. Par conséquent, il serait assez incompréhensible que, disposant de ce qui s'apparente à un privilège, ils n'acceptent pas de l'étendre à d'autres, en l'occurrence aux moins de 25 ans.

La deuxième invite pourra aisément être sortie de la motion quand elle reviendra en séance plénière. Par conséquent, étudier cette proposition me paraît relever d'une évidence à la fois personnelle et collective, sociale et individuelle.

*(La présidence est momentanément assurée par M. Amar Madani, premier vice-président.)*

**M<sup>me</sup> Isabelle Harsch** (PDC). Le Parti démocrate-chrétien ne soutiendra pas cette motion. Evidemment le Parti démocrate-chrétien est tout à fait sensible à la question de faciliter l'accès aux transports publics, notamment aux familles. Preuve en est, nous sommes à l'initiative de la ligne qui avait été inscrite au budget il y a trois ans pour réduire la charge des abonnements des jeunes de 100 francs, comme on l'a mentionné. En revanche, nous ne sommes pas favorables à élargir cette facilité en poussant jusqu'à la gratuité, et cela pour deux raisons.

Tout d'abord, évidemment par rapport au coût exorbitant que ça va représenter. Ce n'est pas chiffré dans la motion, mais on se doute que ça va coûter plusieurs millions de francs, tout cela à la charge de la Ville de Genève. On estime que l'heure est plutôt à une certaine sobriété financière et à chercher à redresser les finances qui se trouvent dans un état compliqué puisqu'on est encore en train d'essayer les plâtres du Covid-19. Il nous semble donc peu opportun d'engager actuellement de nouvelles dépenses.

Nous ne sommes pas non plus convaincus par rapport au principe de gratuité étendu à tous les jeunes. Certes, certains jeunes en bénéficieront et en ont besoin, mais beaucoup de jeunes en profiteront alors qu'ils n'en auront pas forcément besoin. Nous estimons que c'est un déséquilibre et que c'est finalement contraire au principe d'égalité. Pour ces raisons, nous refuserons la motion.

**M. Gazi Sahin** (EàG). Ensemble à gauche soutient bien évidemment cette motion urgente. Nous pensons que Genève est tout à fait capable de financer une telle mesure pour les jeunes. Nous pensons également que, dans une époque de réchauffement climatique, toute initiative qui incite à l'utilisation des transports publics est très bienvenue. Nous soutenons cette motion urgente avec enthousiasme.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des finances est accepté par 42 oui contre 22 non.



Motion: débétonner et perméabiliser les cours intérieures d'immeubles pour les transformer en espaces végétalisés

**8. Motion du 9 février 2021 de M<sup>mes</sup> et MM. Yves Herren, Philippe de Rougemont, Louise Trottet, Léonore Baehler, Vincent Milliard, Laurence Corpataux, Leyma Milena Wisard Prado, Corinne Bonnet-Mérier, Olivier Gurtner, Matthias Erhardt, Alain de Kalbermatten, Ana Maria Barciela Villar, Bénédicte Amsellem Ossipow, Alia Meyer, Michèle Rouillet, Maxime Provini, Vincent Latapie, Laurence Corpataux, Jacqueline Roiz et Patricia Richard: «Débétonner et perméabiliser les cours intérieures d'immeubles pour les transformer en espaces végétalisés» (M-1599)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la loi fédérale du 8 octobre 1999 sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> (loi sur le CO<sub>2</sub>) et sa révision soumise au référendum populaire le 13 juin 2021;
- la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE 814.01);
- la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LaLPE K 1 70);
- la loi cantonale sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21) (LDD A 2 60);
- le plan climat cantonal (2015 et 2017) et sa révision en cours, pour une réduction de 60% des émissions de CO<sub>2</sub> en 2030 par rapport à 1990;
- le plan stratégique de végétalisation 2030 de la Ville de Genève (Mieux vivre dans nos quartiers)<sup>2</sup>;
- l'urgence climatique déclarée par la Ville en mai 2019;
- la volonté affirmée par les autorités d'être acteur du développement durable au service du bien-être de la population;
- la forte proportion de cours intérieures d'immeubles en ville qui sont peu ou mal utilisées;
- les nuisances engendrées par les nombreux emplacements dédiés aux parkings;
- la forte accumulation (diurne) et réverbération (nocturne) de la chaleur à l'intérieur des cours minéralisées qui surchauffent;
- le trop grand nombre d'habitantes et d'habitants qui souffrent, notamment la nuit, de la chaleur en ville;

---

<sup>1</sup> Annoncée, 5208. Motion d'ordonnancement, 6456.

<sup>2</sup> <https://www.geneve.ch/fr/actualites/plan-strategique-vegetalisation-2030-2030>

Motion: débétonner et perméabiliser les cours intérieures d'immeubles pour les transformer en espaces végétalisés

- les importantes possibilités de rafraîchissement naturel par la perméabilisation du sol et la végétalisation des cours (phénomène d'évapotranspiration);
- l'organisation des espaces dans les logements qui favorise en général l'implantation des chambres à coucher sur cour;
- le manque flagrant d'espaces de respiration (végétalisation) et à faible nuisance (qualité de l'air et préservation du bruit) en ville;
- le très fort potentiel d'amélioration du bien-être dans l'habitat, du développement de liens sociaux et d'amélioration du respect d'autrui, qui est rendu possible avec l'aménagement et la végétalisation des cours intérieures,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- favoriser les projets de réaffectation des cours intérieures minérales en zones perméables et végétalisées en commençant par les immeubles propriétés de la Ville de Genève;
- inciter les propriétaires d'immeubles à l'adaptation de leurs cours intérieures peu ou pas utilisées en des cours intérieures perméables et végétalisées, notamment en mettant à leur disposition des informations et des ressources ainsi qu'un accompagnement spécifique;
- proposer des aides, notamment financières, aux propriétaires d'immeubles privés désireux d'adapter leurs cours intérieures aux réalités du réchauffement climatique, à l'indispensable transition écologique et à la préservation du bien-être de leurs locataires.

### *Préconsultation*

**M. Yves Herren** (Ve). Cette motion M-1599 est un des projets nés de l'idée générale d'un programme global de rafraîchissement et de végétalisation, dans la lignée d'autres motions déposées comme la motion M-1538, «Pour un miroir d'eau aux Bastions», la motion M-1539, «Rafraîchir la ville en créant des ruisseaux paysagers», la motion M-1559, «Biodiversité en Ville: généralisons les prairies fleuries!», la motion M-1578, «Pour l'utilisation de bitume vert de couleurs claires», la motion M-1609, «Pour plus de fraîcheur et de verdure dans les cours d'école», la motion M-1607, «Un prix d'architecture de la Ville de Genève: pour une architecture de la transition écologique!» et, plus récemment, la motion M-1610, «Micro-forêts urbaines: un moyen concret pour atteindre l'objectif de 30% de couverture arborée d'ici à 2030 et d'améliorer le bien-être en ville».

Ces projets ne sont pas là pour imposer, mais bien pour proposer, avancer et continuer de convaincre que lutter contre le réchauffement climatique est une urgence absolue et pour donner des résultats qui soient remarquables. Lutter contre le réchauffement climatique et la péjoration des conditions d'existence

Motion: débétonner et perméabiliser les cours intérieures d'immeubles  
pour les transformer en espaces végétalisés

dans une ville qui surchauffe, et le faire le plus souvent possible dès que des opportunités se présentent, imprimer une volonté de rafraîchir la ville et d'y apporter la qualité de vie qu'il convient maintenant de mettre en œuvre, tous partis confondus, ensemble, dans le même but commun.

Cette motion cosignée par un grand nombre de partis de tous bords dénote une envie et une intention de travailler dans la même direction afin d'améliorer les conditions d'existence de l'humain dans son environnement direct de vie, de cibler et de déterminer les îlots de chaleur minéraux en ville, où qu'ils soient, si petits soient-ils, de les transformer peu à peu en îlots de fraîcheur de la manière la plus efficace et le plus rapidement possible tout en essayant évidemment de le faire moyennant des coûts et un timing raisonnables. De s'efforcer aussi par ces moyens d'illustrer et de mettre en œuvre la volonté affirmée par les autorités d'être acteurs du développement durable, au service du bien-être de la population.

Sur le plan du terrain, il suffit de se promener un peu en ville, rien qu'au hasard de nos différents trajets, pour observer qu'une forte proportion de cours intérieures d'immeubles sont peu ou mal utilisées, voire laissées à l'abandon, et que nous faisons face à une accumulation de chaleur à l'intérieur de cours minéralisés qui surchauffent.

On peut voir qu'un très grand nombre d'habitantes et d'habitants souffrent de la chaleur en ville et que très peu de locataires ont un accès direct à un lieu végétalisé accessible au pied de leur habitation. Bien des immeubles et leurs cours de béton aseptisés manquent de vie, de nature et de lien social dans le voisinage direct. Il existe pourtant d'importantes possibilités de rafraîchissement naturel par la perméabilisation du sol et la végétalisation des cours pour favoriser la qualité de vie. Remplacer le bitume par des sols en terre ou en substrat et y introduire du végétal pourrait permettre de combler le manque flagrant d'espaces de respiration entre les immeubles. Il y a clairement un fort potentiel d'amélioration du bien-être dans cette partie extérieure de l'habitat car, oui, il s'agit d'une partie extérieure de l'habitat.

Cette motion invite donc à favoriser les projets de réaffectation des cours intérieures minérales en zones perméables et végétalisées, en commençant par les cours des immeubles propriétés de la Ville de Genève qui relèvent de notre compétence. Il est donc déjà possible dans cette enceinte de cibler plusieurs lieux propices pour imaginer et étudier un projet de module test afin d'évaluer les moyens et les ressources nécessaires pour parvenir à une amélioration de ces sites, qui deviendraient peu à peu des lieux de vie, de partage et de fraîcheur bienvenue.

Ce genre de module, si par chance on parvient à le mettre en œuvre, pourrait permettre ensuite de servir de modèle pour inciter les propriétaires d'immeubles privés à transformer leurs cours intérieures qui sont peu ou pas utilisées en cours intérieures perméables et végétalisées. Il faut tenter de les inciter en mettant à leur

Motion: débétonner et perméabiliser les cours intérieures d'immeubles pour les transformer en espaces végétalisés

disposition des informations, des ressources et un accompagnement spécifique pour y parvenir. Il faut pouvoir ensuite proposer des aides, notamment financières, aux propriétaires privés qui souhaiteraient adapter leurs cours intérieures aux réalités du réchauffement climatique et à la préservation du bien-être de leurs locataires.

Gagner de la fraîcheur est devenu capital. La fraîcheur est devenue un capital, un capital humain. En bref, au revoir l'idée saugrenue d'avoir sa place au soleil et bienvenue à l'idée d'avoir sa place à l'ombre et au frais pour tous et toutes, que l'on soit locataire ou propriétaire.

Pour résumer, les Vertes et les Verts espèrent que vous réserverez un bon accueil à cette motion urgente et que vous la renverrez à la commission de l'aménagement et de l'environnement. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 50 oui contre 11 non.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Pour le Parti démocrate-chrétien, je passe la parole à M<sup>me</sup> Anne Carron.

**M<sup>me</sup> Anne Carron** (PDC). Merci, Monsieur le président de séance. Le Parti démocrate-chrétien accueille favorablement le principe posé par cette motion et renverra bien volontiers ce texte à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler hier soir, la lutte contre la chaleur dans les villes, pour ne pas dire l'étouffement en période de canicule, passe principalement par plus de verdure. Le débétonnage et la végétalisation sont des mesures dignes d'être approfondies en vue de leur réalisation rapide car, on l'a dit, le temps presse. Les fortes canicules sont récurrentes, elles le seront plus encore, selon les spécialistes, durant les prochaines années. Bien sûr que cela nous inquiète.

Au vu du patrimoine immobilier dont elle est propriétaire, il est tout à fait adéquat que la Ville de Genève commence par montrer l'exemple, se charge de débétonner et de végétaliser tout ce qui peut l'être dans le cadre de ses immeubles et qu'elle incite ensuite les autres propriétaires à faire de même.

Par contre, la question de l'indemnisation financière est plus délicate à nos yeux, car elle devrait relever plutôt du Canton, au même titre que les incitations financières existantes pour l'installation de panneaux solaires, l'isolation des bâtiments, l'installation de systèmes de chauffage bannissant les énergies fossiles. Cette question-là, parmi d'autres, devrait être examinée en commission.

Motion: débétonner et perméabiliser les cours intérieures d'immeubles  
pour les transformer en espaces végétalisés

La motion fait également référence à la qualité du sommeil nécessaire au bien-être de tout un chacun, laquelle passe par un logement aéré et frais. Nous souscrivons totalement à l'argument invoquant le fait que les chambres dans les immeubles urbains donnent souvent sur les cours intérieures et que la végétalisation y a alors d'autant plus de sens. Mais un bon sommeil passe aussi par du calme et de la tranquillité. A ce propos, nous rejoignons les préoccupations évoquées notamment hier soir par un élu de l'Union démocratique du centre sur la nécessité de cadrer l'occupation de ces nouveaux havres de verdure, car ils ne doivent en aucun cas troubler le sommeil du voisinage. Pour toutes ces raisons, nous renverrons cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Pour le groupe Ensemble à gauche, je passe la parole à M<sup>me</sup> Bonnet-Mérier.

**M<sup>me</sup> Corinne Bonnet-Mérier** (EàG). Merci, Monsieur le président de séance. Mesdames et Messieurs, chers collègues, Ensemble à gauche trouve que cette motion propose une nouvelle gestion tout à fait bienvenue des cours intérieures des immeubles de la Ville de Genève qui entre en résonance avec les objectifs de cette dernière tant en ce qui concerne la transition écologique qu'avec son plan stratégique de végétalisation 2030. Enlever un revêtement qui se comporte comme un accumulateur de chaleur ne peut en effet qu'être bénéfique, en particulier en ce qui concerne les chambres à coucher qui en général donnent sur ces cours intérieures.

N'oublions pas non plus que la biodiversité disparaît, comme l'a très justement relevé M<sup>me</sup> Perler encore hier soir. Les oiseaux, insectes et autres petits mammifères, par manque de nourriture et d'abris, désertent ces lieux. Cette végétalisation permettrait donc à toute cette biodiversité de reprendre la place que nous nous devons de lui offrir.

Ensemble à gauche soutiendra le renvoi de cette motion et vous invite à faire de même.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Pour le Parti libéral-radical, je passe la parole à M<sup>me</sup> Alia Meyer.

**M<sup>me</sup> Alia Meyer** (PLR). Merci, Monsieur le président de séance. Les étés à Genève se font de plus en plus chauds et de plus en plus lourds à supporter. Comme le prévoit le programme de la législature du Conseil administratif, il est

Motion: débétonner et perméabiliser les cours intérieures d'immeubles  
pour les transformer en espaces végétalisés

dès lors impératif de débétonner les endroits en ville de Genève qui n'ont pas tant lieu à être bétonnés. Les cours intérieures d'immeubles en font très clairement partie. Végétaliser ces lieux répond à certaines attentes et préoccupations environnementales, au bien-être des habitants; qui plus est, cela rajouterait un charme esthétique à nos immeubles, bien trop souvent ternes.

Nous estimons qu'il s'agit d'un projet plus que réalisable sur les immeubles appartenant à la Ville de Genève et qui paraît attractif pour tous les autres propriétaires d'immeubles qui s'engageront peut-être à faire de même. Le Parti libéral-radical soutiendra cette motion et demande son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Pour l'Union démocratique du centre, je donne la parole à M<sup>me</sup> Marie-Agnès Bertinat.

**M<sup>me</sup> Marie-Agnès Bertinat** (UDC). Merci, Monsieur le président de séance. Cette motion part d'un bon sentiment. Qui ne rêverait pas d'avoir des jolis bosquets sous ses fenêtres? Mais en creusant, nous trouvons quand même qu'elle pose plusieurs problèmes au niveau de ses considérants et de ses invites.

Les propriétaires sont invités à débétonner leurs cours intérieures et il est proposé de les conseiller et de les y aider financièrement. Quand on voit les finances de notre Ville de Genève, c'est un projet assez fou. Le respect du bien privé est extrêmement important. Par conséquent, l'incitation aux propriétaires à débétonner est un peu excessive.

Concernant les nuisances sonores, il est mentionné qu'elles sont principalement dues aux voitures. Encore et toujours la voiture... Pour avoir visité de nombreux appartements dernièrement, quand je demande aux locataires quels sont les problèmes qu'ils rencontrent, ils me parlent toujours de nuisances sonores mais jamais des voitures. Ils me parlent toujours des gens qui s'agglutinent sous les fenêtres parce qu'on a installé des arbres et des bancs. Mais, de ça, il n'est jamais fait mention. Il n'y a jamais une attention particulière qui est donnée à ça. Quand vous avez des gens un peu alcoolisés, complètement épuisés et épuisés qui hurlent jusqu'à 3 h du matin, je pense que cette nuisance sonore-là est beaucoup plus contraignante que celle qui émane des voitures, sans parler du deal. Pour ces raisons, l'Union démocratique du centre n'acceptera pas cette motion.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Pour le groupe socialiste, je passe la parole à M. Timothée Fontolliet.

Motion: débétonner et perméabiliser les cours intérieures d'immeubles pour les transformer en espaces végétalisés

**M. Timothée Fontolliet** (S). Merci, Monsieur le président de séance. Beaucoup de choses ont été dites. M. Herren a déjà parfaitement décrit les nombreux avantages que peut apporter cette motion. Contrairement à l'Union démocratique du centre, le Parti socialiste soutiendra son renvoi. Je m'arrêterai là parce que beaucoup de choses ont déjà été dites. Le temps tourne, je vais aller très vite, on va gagner du temps... Nous soutiendrons cette motion.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Et enfin la parole est à M. le conseiller administratif Alfonso Gomez, qui l'a demandée... (*Protestations de M<sup>me</sup> Magnin.*)

*M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.* Ah, il y a M<sup>me</sup> Magnin qui proteste...

**Le président.** Oui, je vous repasserai la parole à la fin... Je passe la parole, pour le Mouvement citoyens genevois, à M<sup>me</sup> Danièle Magnin, avec toutes mes excuses.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (MCG). Merci beaucoup, Monsieur le président de séance. J'aurais volontiers parlé après M. Gomez, mais puisque vous avez la gentillesse de me renvoyer la balle, je l'attrape avec plaisir... Le Mouvement citoyens genevois bien entendu soutiendra ce projet, même s'il existe déjà un certain nombre d'entités qui proposent par exemple des prix pour la décoration des cours intérieures.

Je voudrais vous donner une information. L'Etat de Genève lui-même a un grand projet qu'ils appellent la désimperméabilisation des sols. On va assister à un mouvement général... Par exemple les eaux de pluie ne seront plus directement renvoyées à l'égout comme c'est le cas actuellement. On va pouvoir obtenir qu'il y ait plus de perméabilité autour des arbres. Bref, on va faire en sorte de façon générale d'arrêter d'enlever l'eau naturelle pour ensuite la diriger vers le lac, l'égout ou vers les rivières. Elles pourront arriver directement dans les rivières mais de façon naturelle.

On a maintenant des potagers sur les toitures, des abeilles sur les toits, des ruches, et il y a effectivement des projets pour améliorer la qualité des cours intérieures. Ça nous paraît très important qu'il y ait un peu de nature à la disposition de personnes qui déjà ne sont pas propriétaires de leur logement et qui, à Genève en particulier, souffrent d'être à la merci de propriétaires qui font que les loyers

Motion: débétonner et perméabiliser les cours intérieures d'immeubles  
pour les transformer en espaces végétalisés

atteignent des niveaux faramineux. C'est absolument scandaleux. Moi, je compare souvent les Genevois – et ce n'est pas totalement une plaisanterie – à un peuple de limaces parce qu'ils n'ont même pas autant de droits que les escargots qui, eux, ont leur propre maison sur leur dos.

En ce qui me concerne, je soutiendrai avec plaisir cette motion (*remarque dans les rangs du Mouvement citoyens genevois*) même si apparemment je n'ai pas bien compris que mon groupe ne voulait pas la soutenir.

**M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.** Cette motion n'est pas une bonne intention, comme je l'ai entendu. Cette motion est une nécessité.

Comme l'a relevé la *Tribune de Genève* au début du mois d'avril et comme le signale cette motion qui date, elle, du 9 février, nous serions bien inspirés de commencer dans notre ville à réaliser des projets – des projets pilotes – dans les cours de nos immeubles.

Vous savez que nous avons un objectif au Conseil administratif qui est de parvenir d'ici à 2030 à 30% de surface de canopée dans notre ville, contre 21% aujourd'hui apparemment. Il faut donc trouver un maximum d'endroits pour végétaliser notre ville afin de favoriser l'arborisation. Cela est extrêmement important également, M<sup>me</sup> Corinne Bonnet-Mérier l'a dit, pour essayer de sauver la biodiversité dans notre ville qui, je le rappelle, est la plus dense de Suisse.

Toutes les opportunités pour végétaliser doivent évidemment être saisies. On doit commencer à balayer devant notre porte, à regarder effectivement dans nos cours, c'est-à-dire celles que possède la Ville de Genève, les cours d'immeubles aujourd'hui gérées par la Gérance immobilière municipale (GIM) et qui constituent en effet des espaces très intéressants à revaloriser. Ce ne sont pas les seuls mais nous devons commencer par là.

J'ai déjà fait des demandes dans ce sens il y a quelques semaines et je me réjouis également, certainement avec M<sup>me</sup> Perler, d'aller en commission pour expliquer quels sont les projets, ce que nous avons l'intention de faire dans les semaines, les mois et les années qui viennent. Nous avons déjà plusieurs axes d'action, et je me réjouis d'en discuter avec vous, étant donné qu'une majorité sera prête à accepter cette motion afin de végétaliser les parcelles bétonnées sous gestion de la GIM et de faire également des relevés de ces espaces.

Dernière chose avant de conclure, cela va également demander – il faut que nous en soyons conscients, Mesdames et Messieurs – de faire des choix politiques et d'établir des priorités. Comme l'évoque l'un des considérants de la motion, «les nuisances engendrées par les nombreux emplacements dédiés aux parkings», cela va demander que certains emplacements qui aujourd'hui sont



Motion: pour un projet pilote de tri des déchets dans les quartiers défavorisés, en encourageant l'emploi des jeunes

dédiés à nos parkings privés laissent place à un arbre. En ce qui me concerne, en ce qui concerne le Conseil administratif, nous nous en réjouissons. (*Applaudissements.*)

*(La présidence est reprise par M<sup>me</sup> Albane Schlechten, présidente.)*

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 56 oui contre 14 non.

**9. Motion du 30 mars 2021 de M<sup>mes</sup> et MM. Arnaud Moreillon, Oriana Brücker, Olivier Gurtner, Amanda Ojalvo, Christel Saura, Théo Keel, Pierre-Yves Bosshard, Salma Selle et Dorothee Marthaler Ghidoni: «Pour un projet pilote de tri des déchets dans les quartiers défavorisés, en encourageant l'emploi des jeunes» (M-1608)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- le terrible impact de l'épidémie sur la précarisation d'une part importante de la population de Genève et en particulier dans les quartiers au niveau de revenus les plus faibles, qui exacerbe l'isolement des aîné-e-s;
- un taux de chômage très élevé de la catégorie la plus jeune (16-25 ans) s'élevant à 6,2% en février 2021, alors qu'il est de 4,9% pour la population active en général à la même période, qui se manifeste aussi dans la disparition de nombreux emplois dits «jobs d'étudiant-e-s»;
- la mise en relation entre les constats de l'étude «Composition de la population des Genevois» du Canton de Genève datant de 2019 et les objectifs de l'Agenda 21 de la Ville de Genève. L'étude nous apprend que «plus de la moitié de nos déchets pourraient encore être recyclés: [...] 55% des déchets ménagers destinés à l'incinération pourraient encore être valorisés. Les déchets de cuisine sont la fraction valorisable la plus importante: 33% du poids total des déchets incinérés, soit près de 32 000 tonnes. Viennent ensuite le papier et le carton avec 9% du total des déchets incinérés, soit 8600 tonnes, et le verre avec 5% du total des déchets incinérés, soit 4700 tonnes. Ces trois types de déchets représentent 47% du total des déchets incinérés, soit environ

---

<sup>1</sup> Annoncée, 6198. Motion d'ordonnancement, 6456.

Motion: pour un projet pilote de tri des déchets dans les quartiers défavorisés, en encourageant l'emploi des jeunes

45 000 tonnes par an.» Il y a donc un bon potentiel d'amélioration en matière de taux de recyclage de nos déchets,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de lui proposer un projet pilote ayant pour prestations la levée et le tri des déchets secs (papier, carton, cartouches d'encre, piles, livres abîmés, machines électriques, PET, électroménager, etc.) des ménages dans un quartier défavorisé (selon l'analyse des inégalités dans le canton de Genève) assurés par des jeunes formés à cet effet, et ceci potentiellement en collaboration avec une maison de quartier;
- la prestation pourrait être facturée aux résident-e-s intéressé-e-s et offerte aux personnes bénéficiaires des prestations sociales de la Ville de Genève, car au bénéfice des prestations complémentaires AVS ou AI;
- de solliciter le soutien du Canton, car ce projet s'insère pleinement dans le cadre de l'application de la loi relative à la politique de cohésion sociale en milieu urbain (LCSMU);
- d'évaluer l'impact social et humain de ce projet pilote après une période d'un an et l'intérêt de le déployer dans d'autres quartiers.

#### *Préconsultation*

**M. Arnaud Moreillon** (S). Mesdames et Messieurs, comme expliqué hier soir, cette motion socialiste cherche à répondre à deux besoins prépondérants de la population. Premièrement, offrir à la jeunesse de la ville de Genève des opportunités d'emploi qui ont disparu à cause de la crise du Covid-19, deuxièmement améliorer le tri des déchets qui plafonne à un taux de récupération de 44%. Ce sont près de 37 800 tonnes de déchets ménagers qui chaque année ne sont pas triées en ville de Genève.

Il s'agit donc d'entendre la souffrance de la jeunesse dont on a parlé hier, de lui proposer un rôle constructif, alors qu'elle est en partie condamnée au désœuvrement, et de contribuer à la réduction des tonnes de déchets ménagers qui ne sont pas triées en ville de Genève. Voilà pour l'entrée en matière.

**Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 62 oui contre 6 non.**

**M. Philippe de Rougemont** (Ve). Les Verts soutiennent cette motion sans hésiter car elle poursuit des objectifs sociaux de par la création d'emplois – surtout des emplois qui ont du sens – et bien sûr de par l'effet écologique, grâce à une amélioration des taux de recyclage.

Motion: pour un projet pilote de tri des déchets dans les quartiers défavorisés, en encourageant l'emploi des jeunes

Ce qui est intéressant aussi dans cette motion, c'est qu'elle ne crée pas une prestation de saupoudrage mais bien une gratuité sélective pour les personnes bénéficiaires des prestations complémentaires qui sont à l'AVS ou à l'AI. C'est donc une double prestation qui est créée. Nous recommandons sans hésitation le renvoi de cette motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

**M. Alain de Kalbermatten** (PDC). Le Parti démocrate-chrétien tient à remercier M. Moreillon pour son excellente motion sociale. Nous encourageons le Conseil municipal à la renvoyer en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse pour traitement.

**M. Arnaud Moreillon** (S). Merci pour les soutiens déjà exprimés. Lors de nos débats, nous abordons souvent à juste titre les sujets que nous traitons en parlant de catégories de la population: Genevoises, Genevois, sans-papiers, sans-abris, aînés, jeunes. Laissez-moi vous présenter cette motion en vous parlant de la réalité de deux personnes résidentes du quartier des Grottes. Je les remercie de m'avoir autorisé à utiliser leurs prénoms pour vous présenter cette motion.

Il s'agit de Kevin et de Josiane. Comme leurs prénoms l'indiquent, ils ne sont pas exactement de la même génération. Plus de soixante ans les séparent, et les problèmes quotidiens auxquels ils font face sont fort différents. Pourtant, les problèmes de l'une pourraient devenir la solution de l'autre, et réciproquement.

Kevin est un jeune homme de 20 ans qui se retrouve avec nombre de ses amis victime collatérale de la crise économique, sociale et sanitaire qui nous frappe toutes et tous. Il lutte durement pour trouver une place d'apprentissage. Il est suivi pour cela par une association, qui le soutient dans ses démarches. Une trentaine de jeunes aux Grottes sont dans cette situation et se retrouvent régulièrement dans les espaces publics du quartier.

Quand tout a fermé, ils et elles ont commencé à errer d'un endroit à l'autre. Ou qu'ils aillent, ils n'étaient jamais les bienvenus. Demande de stage, pas possible: Covid-19... Place d'apprentissage, trop difficile... Les places sont rares et la concurrence est rude, l'avenir, un brouillard épais... Pas possible non plus de rester là avec des amis, au bas d'un immeuble, et c'est compliqué pour certaines et certains à la maison. Ils vous disent à demi-mot: «Si ça allait chez moi, je ne serais pas en train de traîner.» Bref, une société de portes fermées pour les jeunes avec, comme seul réconfort pour certains, l'amitié.

De son côté, Josiane, ou Jojo pour les intimes... Un avenir prometteur, plutôt derrière elle... Elle fait attention, sort le moins souvent possible. Elle vit depuis longtemps dans son appartement aux Grottes. La vieillesse lui fait plier l'échine.

Motion: pour un projet pilote de tri des déchets dans les quartiers défavorisés, en encourageant l'emploi des jeunes

Elle explique que, quand ils ont changé le collecteur de l'écopoint du bas de l'immeuble en mettant des bennes plus hautes, ça lui a donné l'impression de s'être encore plus rapetissée. Toute voûtée qu'elle est, elle imaginait descendre avec un escabeau pour jeter ses bouteilles de verre et de PET et ses boîtes de conserve... Autant vous dire que ça lui était impossible sans risquer de se casser le col du fémur.

Alors pourquoi les jeunes n'iraient-ils pas relever les déchets ménagers des personnes âgées ou à mobilité réduite contre rémunération? Quand on demande à Josiane si elle en aurait l'utilité, on sent que ce serait pour elle un véritable soulagement. Et quand on le propose à Kevin, il vous répond avec la voix claire: «Oh, fort! Ça me ferait une expérience, un revenu, je pourrais démontrer que je suis fiable, et ce serait utile.»

Concrètement, des sacs de tri seraient relevés une fois par semaine devant les paliers des abonnés et remplacés par des sacs vides. Ils seraient ensuite acheminés dans des charrettes électriques vers les écopoints dédiés pour les habitants du quartier où ils sont triés. C'est un service à la communauté, une opportunité de revenus, une expérience permettant d'acquérir des aptitudes professionnelles, une aide potentielle pour les personnes à mobilité réduite qui auraient des difficultés pour faire leur tri de manière autonome.

Une entreprise genevoise a d'ailleurs développé ce savoir-faire. Un partenariat pourrait être envisagé avec elle. Au vu des enjeux financiers auxquels notre collectivité fait face, la motion a circonscrit l'ambition à un projet pilote afin de vérifier les retombées tant sociales pour les jeunes qu'environnementales. C'est ainsi qu'elle propose de se concentrer d'abord sur les quartiers souffrant le plus des inégalités, comme la Jonction, les Pâquis ou les Acacias. Les maisons de quartier pourraient être des partenaires et aider à identifier les jeunes qui seraient motivés à travailler, de même que le Canton qui pourrait aussi être sollicité comme cofinanceur dans le cadre de la loi sur la cohésion sociale en milieu urbain.

Bref, en un mot, proposons aux jeunes des emplois servant un intérêt public. Les syndicats sont en train de lancer une initiative appelant à créer mille emplois en temps de chômage important. L'application de cette motion pourrait en être une variante pour des jeunes faisant leur première expérience professionnelle. Le Parti socialiste vous remercie de soutenir le renvoi de motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

**M<sup>me</sup> Livia Zbinden** (EàG). L'idée du projet pilote tel que décrit dans la motion, ses points forts, les impacts positifs potentiels tant sur l'environnement que sur les populations visées, viennent d'être mis en lumière et semblent relever de l'évidence. Ensemble à gauche ne peut qu'aller dans le sens de cette motion.

Motion: pour un projet pilote de tri des déchets dans les quartiers défavorisés, en encourageant l'emploi des jeunes

L'épidémie amplifie des phénomènes déjà bien connus. L'intégration sociale et économique de la jeunesse en est un premier exemple. Elle est particulièrement mise à mal. On constate dans différents quartiers de la ville de Genève un désœuvrement important chez certains jeunes, pouvant entraîner un sentiment de désaffiliation et des situations conflictuelles avec le reste de la population. Le manque de propositions pour cette jeunesse, à bien des égards, y compris au niveau des perspectives professionnelles, se ressent fortement, particulièrement en cette période. L'isolement des aînés est un autre exemple. Ce problème ne date pas d'aujourd'hui. Il a été mis en évidence bien avant l'épidémie dans de nombreux quartiers de la ville, notamment au travers de portraits et de forums sociaux de quartiers. Cette situation est actuellement péjorée à cause de l'épidémie.

La mise en relation de populations en situation d'isolement et de la jeunesse est pour Ensemble à gauche tout à fait positive. Elle permet la création d'un lien intergénérationnel et de lutter de manière efficace contre l'isolement d'une partie de la population.

Pour finir, la question du tri des déchets reste fondamentale pour mener à bien une politique environnementale efficace. Trier les déchets, c'est faciliter leur transformation et économiser les ressources naturelles. On le sait, c'est réduire le gaspillage et la pollution, et cela permet également de réduire les dépenses pour les collectivités. Ensemble à gauche vous invite donc à voter en faveur du renvoi de cette motion en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel** (PLR). Je ne voudrais pas troubler en cette fin de soirée l'harmonie générale ... (*Brouhaha.*)

**La présidente.** Excusez-moi, Madame Kraft-Babel, je ne vous entends pas... Je pourrais avoir un peu de silence? Merci. Je vous en prie, allez-y.

*M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel.* ... par une lecture un peu discordante par rapport à tout ce que nous avons entendu jusqu'à présent. Les intentions que déploient nos collègues semblent être bonnes; vous additionnez des causes les unes aux autres...

Toutefois, nous sommes interpellés, au Parti libéral-radical, par cet amalgame qui est fait entre le tri des déchets et les populations défavorisées. Nous nous demandons si, sous cet angle-là, nous apportons véritablement une solution ou si nous ne créons pas encore plus de discriminations et de problèmes dans des milieux déjà fragilisés.

Motion: pour un projet pilote de tri des déchets dans les quartiers défavorisés, en encourageant l'emploi des jeunes

Pour nous, c'est un amalgame entre l'utile et finalement le désagréable... En effet, qu'est-ce que vous offrez à ces jeunes en difficulté? C'est de leur déléguer une tâche que beaucoup n'ont pas envie de remplir. Ils vont peut-être avoir une espèce de demande pour avoir un minimum vital, un petit revenu pour une tâche que personne n'a envie de faire, quelque part! On leur donne gentiment les miettes de tâches que nous n'aurions peut-être pas envie de faire.

Alors de deux choses l'une. Ou la tâche est vraiment essentielle écologiquement – il faut trier des déchets, on n'a pas assez de main-d'œuvre pour le faire – et à ce moment-là tout le monde s'y met, ou ça devient une cause de la municipalité, c'est géré par nos services et c'est nous qui le faisons et le prenons à notre charge.

Il n'y a absolument aucune raison que, pour le bien-être écologique de la planète et pour la propreté de la ville de Genève, nous ne mettions pas tous la main à la pâte – toutes les catégories de la population, tous âges, sexes et catégories sociales confondus. Quelque part, ça pourrait se concevoir. Il y a de temps en temps des priorités dans la vie. Chacun doit s'y mettre, c'est une cause planétaire. On peut presque imaginer quelque chose comme un service civil, une obligation une fois par mois de mettre la main à la pâte.

Vous comprenez, pour nous, ce qui est un peu discutable éthiquement parlant, c'est de déléguer à une catégorie défavorisée une tâche difficile et un peu ingrate, il faut bien le dire, qui n'est pas si valorisante que vous voulez bien le dire. Je ne veux pas vous choquer mais, autrefois, malheureusement, ces tâches non valorisantes que l'on déléguait à des populations défavorisées, ça s'appelait esclavage. Il y a quand même une manière de faire les choses qui pour nous manque un peu d'élégance, de dignité.

Il me semble que les buts recherchés devraient être étudiés de manière un peu plus utile et avec un peu plus de doigté. Si cette motion est étudiée en commission, nous reposerons nos questions, mais nous vous invitons vivement à éviter tous les amalgames possibles entre des tâches ingrates et des populations fragiles et défavorisées, car cela nous paraît aller à l'encontre du but recherché.

**La présidente.** Merci, Madame la conseillère municipale. Je vous le demande à nouveau, mais vraiment à tout le monde – il reste une dizaine de minutes –, si vous avez des mises à jour à faire, allez dans les espaces à l'extérieur de la salle... La parole est à M. Vincent Schaller.

**M. Vincent Schaller** (UDC). Merci, Madame la présidente. M<sup>me</sup> Kraft-Babel me coupe l'herbe sous les pieds. Je suis en harmonie avec ce qui vient d'être dit. Ainsi donc le Parti socialiste nous propose de recruter des jeunes chômeurs pour

Motion: pour un projet pilote de tri des déchets dans les quartiers défavorisés, en encourageant l'emploi des jeunes

trier les déchets ménagers dans les quartiers défavorisés. Comment imaginer proposition plus discriminatoire?

Tout d'abord, on peut se demander quels sont ces quartiers que le Parti socialiste considère comme défavorisés. Il nous semble, à l'Union démocratique du centre, que tous les quartiers de la ville bénéficient d'une certaine mixité, d'une mixité certaine. C'est très bien ainsi et c'est tant pis pour le discours misérabiliste du Parti socialiste.

Ensuite, pourquoi ne viser que les jeunes chômeurs des quartiers défavorisés pour cette activité de tri des déchets? C'est bien sûr toute la population qui doit être impliquée dans les questions de recyclage, y compris les jeunes des quartiers favorisés. Pour finir, comment le Parti socialiste est-il arrivé à la conclusion que la problématique du tri des déchets serait plus aiguë dans certains quartiers soi-disant défavorisés que dans d'autres quartiers de la ville? Nous ne partageons pas ce sentiment. Les incivilités dans ce domaine sont équitablement partagées entre quartiers défavorisés et quartiers favorisés.

L'Union démocratique du centre refusera cette proposition. Les jeunes des quartiers défavorisés devraient se concentrer sur les études et se méfier du Parti socialiste. (*Rires.*) Les jeunes de tous les quartiers de la ville de Genève devraient se méfier du Parti socialiste.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est un débat intéressant... Effectivement on ne devrait pas se contenter de dire qu'il faut que ce soit réalisé dans les quartiers défavorisés. Nous acceptons le renvoi en commission... un peu du bout des lèvres, j'allais dire, dans le sens où effectivement le fait que seuls les jeunes dans les quartiers défavorisés pourraient être intéressés, ça fait un peu misérabiliste.

Je relève en passant qu'il y a déjà des associations qui travaillent sur ce terrain-là et qui font ce boulot, notamment Europe-Charmilles qui a beaucoup de peine à obtenir le soutien de cette municipalité. Elle s'occupe de l'emploi des jeunes et essaie justement de les remettre dans le marché du travail. Nous serions en tout cas bien inspirés de les écouter et de regarder comment ils fonctionnent, tout ça quasiment sans subventions de la Ville de Genève. Je crois en tout cas que cet objet mérite trois petits pas dans la neige dans une commission.

Je pense que l'emploi des jeunes ne doit pas être à géométrie variable. Nous devons être équitables avec tout le monde. Ce ne sont pas seulement certaines catégories de jeunes qui sont concernées. C'est pour ça que je suis assez d'accord avec ce qu'a dit M<sup>me</sup> Kraft-Babel. Néanmoins, nous sommes prêts à renvoyer cette motion en commission pour voir si on peut l'améliorer, car bien qu'elle parte d'un bon sentiment, elle est finalement est un peu misérabiliste... Finalement, c'est

Motion: pour un projet pilote de tri des déchets dans les quartiers défavorisés, en encourageant l'emploi des jeunes

discriminatoire! C'est du racisme à quelque part même, n'est-ce pas, comme le disent certains ici!

Donc, soyons plus larges et examinons tout ça, j'imagine à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, pour en tirer peut-être le meilleur parti. Je dis peut-être parce que ce n'est pas sûr qu'on y arrive. Mais en tout cas ça mérite un petit tour et trois pas dans la neige, comme je l'ai dit. Nous accepterons le renvoi à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative.** Il s'agit d'un projet qui est essentiellement social, et non un projet qui concerne VVP puisqu'il s'agit de faire travailler des jeunes en collaboration avec les maisons de quartier et de les faire interagir avec la population. VVP serait finalement une sorte de partenaire logistique.

Ce que je peux toutefois vous dire, c'est qu'une opération à peu près similaire a été mise en place pour aider les personnes âgées ou à mobilité réduite, sans entourage pour les aider, à éliminer leurs objets encombrants – nous en avons parlé tout à l'heure. Des jeunes employés par la Boîte à boulots, financés par VVP et formés et encadrés par le Service de la jeunesse (SEJ), amènent les objets encombrants depuis le domicile d'un particulier jusqu'à l'espace public. Ensuite ces objets sont collectés par VVP. Je précise toutefois pour M. Ruyschaert que ça fonctionne sur la base de rendez-vous «débarras». (*Ndlr: voir la préconsultation sur la motion M-1587 au point 6.*) Mais peut-être que bientôt, grâce au Conseil municipal, on n'aura plus besoin de récolter les débarras sauvages du fait que cette motion M-1587 règlera tout.

Cela dit, on pourrait éventuellement imaginer d'élargir ce système pour les objets encombrants dans ces quartiers défavorisés. Encore faudrait-il effectivement se mettre d'accord sur ce qu'est un quartier défavorisé. On pourrait imaginer que ces jeunes fassent le lien entre les habitants concernés et la dépose sur l'espace public, sous réserve qu'il y ait un intérêt du côté du département de la cohésion sociale et de la solidarité et qu'il puisse financer ce projet.

J'aimerais juste quand même préciser que, de notre point de vue, cette proposition n'aurait pas vraiment d'impact sur le taux de tri puisqu'elle laisse de côté le potentiel premier, c'est-à-dire les déchets organiques. En effet, parmi les 55% de déchets qui pourraient encore être extraits de la poubelle noire, ce sont surtout les déchets verts, c'est-à-dire les déchets de cuisine et de jardin, soit les déchets non secs, qui constituent le principal gisement. Ça représente plus de deux tiers de ces 55%. Ce n'est donc pas une proposition qui aura un impact sur le taux de tri, raison pour laquelle c'est essentiellement un projet à caractère social. Je laisse donc la parole à M<sup>me</sup> Kitsos.



Motion: pour un projet pilote de tri des déchets dans les quartiers défavorisés, en encourageant l'emploi des jeunes

**M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative.** C'est vrai que ce projet s'inscrit un peu dans ces deux axes que sont l'insertion socioprofessionnelle et l'autre, plus préventif, par rapport au tri.

Concernant les objets à trier, il y a une liste dans les invites... Peut-être qu'on peut l'élargir. Il faudra qu'on y travaille une fois que la commission aura pu approfondir la question. Le projet qui est mis en place entre le SEJ et VVP est un projet qui fonctionne très bien. C'est vrai que, dans ce contexte, on pourrait très bien imaginer le même type de collaboration.

Un seul bémol... C'est vrai que, pour que les travailleuses et les travailleurs hors murs (TSHM) puissent accompagner ces jeunes, ça représente environ 5% sur une semaine puisqu'il faut compter au minimum deux heures par semaine pour deux jeunes inscrits dans le dispositif. Or, comme vous le savez, on n'a aujourd'hui que 13 TSHM. C'est donc difficile de faire cet accompagnement si on n'augmente pas les ressources au niveau du travail social hors murs.

Je ne serai pas longue, il est presque 23 h, mais pour terminer, j'aimerais dire que dans la motion il n'est pas indiqué que les jeunes doivent être issus de quartiers défavorisés. Il est indiqué qu'il y a des jeunes en rupture scolaire ou sociale. Dans ce cadre, un travail de mobilisation peut se faire à travers une activité complètement extérieure au domaine scolaire ou à la formation. C'est souvent aussi de cette manière-là qu'on arrive à mobiliser. C'est très gratifiant de pouvoir aider une personne âgée ou qui a des difficultés à amener ses déchets, de créer un lien. Il y a quand même une reconnaissance dans ce type de travail et des liens qui se créent.

Concernant l'identification des quartiers, comme vous le savez, la politique de cohésion sociale en milieu urbain est menée au niveau du Canton, et l'Université – le Centre d'analyse territoriale des inégalités – livre très régulièrement des indicateurs pour savoir où se trouvent les poches de précarité. Nous disposons donc de ces informations.

Je me réjouis de pouvoir travailler avec vous sur ce projet de motion, et j'espère qu'on pourra aboutir à un projet.

**Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 53 oui contre 16 non.**

**10. Propositions des conseillers municipaux.**

**La présidente.** Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-1614, de *M. Pascal Holenweg*: «La gratuité des transports publics, pour toutes et tous, sans privilège»;
- M-1615, de *M<sup>mes</sup> et MM. Amar Madani, Daniel Sormanni, Yasmine Menétrey, Danièle Magnin, Daniel Dany Pastore, Luc Barthassat et Christian Steiner*: «Insécurité au skate-park de Plainpalais, il y a urgence»;
- M-1616, de *M<sup>mes</sup> et MM. Anne Carron, Jean-Luc von Arx, Fabienne Aubry-Conne, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Isabelle Harsch, Alain de Kalbermatten, Luc Zimmermann, Laurence Corpataux, Amanda Ojalvo, Joëlle Bertossa et Brigitte Studer*: «Pour une place des Philosophes conviviale et propice à la détente»;
- M-1617, de *M<sup>mes</sup> et MM. Dorothée Marthaler Ghidoni, Olivia Bessat-Gardet, Salma Selle, Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer, Théo Keel, Christel Saura, Ahmed Jama, Alia Chaker Mangeat, Paule Mangeat, Ana Maria Barciela Villar, Brigitte Studer, Monica Granda, Florence Kraft-Babel et Uzma Khamis Vannini*: «Mieux que Netflix, les collections des bibliothèques municipales s’invitent chez vous»;
- M-1619, de *M<sup>mes</sup> et MM. Rémy Burri, Vincent Latapie, Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Maxime Provini, Sebastian Aeschbach et John Rossi*: «A bas les vaubans!»;
- M-1620, de *MM. et M<sup>mes</sup> Théo Keel, Paule Mangeat, Christel Saura, Dorothée Marthaler Ghidoni, Salma Selle, Dalya Mitri Davidshofer, Oriana Brücker, Joëlle Bertossa, Olivia Bessat-Gardet, Timothée Fontolliet, Amanda Ojalvo, Arnaud Moreillon et Pascal Holenweg*: «Pour que la Ville mette en place des ateliers d’écriture de biographies Wikipédia consacrées aux femmes\* en lien avec la Ville de Genève».

**11. Interpellations.**

**La présidente.** Nous avons reçu les interpellations écrite et orales suivantes:

- IE-101, de *M. Olivier Gurtner*: «Passerelle du Mont-Blanc: à quand la réalisation?»;
- IO-317, de *M<sup>me</sup> Dorothée Marthaler Ghidoni*: «Aménagement urbain dans le cadre de l’extension de la gare Cornavin, côté Montbrillant: qu’en est-il de l’évolution de la situation?»;

## Questions écrites

- IO-318, de *M. Rémy Burri*: «Faudra-t-il un accident pour améliorer et sécuriser le cheminement piéton sur la rue des Bains en face de la caserne du Vieux-Billard?».

**12. Questions écrites.**

**La présidente.** Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-598, de *M. Eric Bertinat*: «Quid du crédit de préétude pour la restauration et l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire (MAH)?»;
- QE-599, de *M. Philippe de Rougemont*: «Favoriser l'hébergement de personnes migrantes par des familles d'accueil»;
- QE-600, de *M. Christo Ivanov*: «Haute fonction publique: quels sont les départements municipaux les plus «voraces» en heures supplémentaires?».

**La présidente.** Je vous retrouve lundi à 17 h 30. Bonne soirée.

Séance levée à 23 h.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	7288
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	7288
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	7288
4. Questions orales . . . . .	7288
5. Résolution du 9 février 2021 de M <sup>mes</sup> et MM. Jean-Luc von Arx, Fabienne Aubry-Conne, Fabienne Beaud, Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Isabelle Harsch, Alain de Kalbermatten, Luc Zimmermann, Laurence Corpataux, Matthias Erhardt, Anna Barseghian, Yves Herren, Olivier Gurtner et Brigitte Studer: «Protégeons notre qualité de vie par des contrôles antibruit réguliers de la circulation» (R-278)	7296
6. Motion du 19 janvier 2021 de M <sup>mes</sup> et MM. Michèle Rouillet, Denis Ruyschaert, Maxime Provini, John Rossi, Laurence Corpataux, Pierre de Boccard, Uzma Khamis Vannini, Olivier Gurtner, Daniel Sormanni, Luc Barthassat, Brigitte Studer, Pascal Altenbach, Bénédicte Amsellem, Delphine Wuest, Leyma Milena Wisard Prado, Didier Lyon et Christiane Leuenberger-Ducret: «Des encombrants qu'on prend» (M-1587). . . . .	7304
7. Motion du 10 mars 2021 de M <sup>mes</sup> et MM. Yasmine Menétrey, Luc Barthassat, Amar Madani, Danièle Magnin, Daniel Dany Pastore et Daniel Sormanni: «Donnons la gratuité des Transports publics genevois (TPG) aux enfants et aux jeunes de 8 à 25 ans résidant en ville de Genève» (M-1602). . . . .	7313
8. Motion du 9 février 2021 de M <sup>mes</sup> et MM. Yves Herren, Philippe de Rougemont, Louise Trottet, Léonore Baehler, Vincent Milliard, Laurence Corpataux, Leyma Milena Wisard Prado, Corinne Bonnet-Mérier, Olivier Gurtner, Matthias Erhardt, Alain de Kalbermatten, Ana Maria Barciela Villar, Bénédicte Amsellem Ossipow, Alia Meyer, Michèle Rouillet, Maxime Provini, Vincent Latapie, Laurence Corpataux, Jacqueline Roiz et Patricia Richard: «Débétonner et perméabiliser les cours intérieures d'immeubles pour les transformer en espaces végétalisés» (M-1599). . . . .	7319

9. Motion du 30 mars 2021 de M <sup>mes</sup> et MM. Arnaud Moreillon, Oriana Brücker, Olivier Gurtner, Amanda Ojalvo, Christel Saura, Théo Keel, Pierre-Yves Bosshard, Salma Selle et Dorothée Marthaler Ghidoni: «Pour un projet pilote de tri des déchets dans les quartiers défavorisés, en encourageant l'emploi des jeunes» (M-1608) . . . . .	7327
10. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	7336
11. Interpellations . . . . .	7336
12. Questions écrites . . . . .	7337

La secrétaire administrative du Conseil municipal:  
*Isabelle Roch-Pentucci*